

Tekmeria

Vol 14 (2018)

(2017-2018)

γεγενῆσθαι. μνηύεται οὖν ἀπὸ μετοίκων τέ τινων καὶ ἀκο-
λούθων περὶ μὲν τῶν Ἑρμῶν οὐδέν, ἄλλων δὲ ἀγαλμάτων
περικοπαί τινες πρότερον ὑπὸ νεωτέρων μετὰ παιδιᾶς καὶ
οἴκων γεγενῆσθαι. ΤΟΜΕΑΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΚΑΙ ΡΩΜΑΪΚΗΣ ΑΡΧΑΙΟΤΗΤΑΣ
ΕΘΝΙΚΟ ΙΔΡΥΜΑ ΕΡΕΥΝΩΝ • ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟ ΙΣΤΟΡΙΚΩΝ ΕΡΕΥΝΩΝ
NATIONAL HELLENIC RESEARCH FOUNDATION • INSTITUTE OF HISTORICAL RESEARCH
SECTION OF GREEK AND ROMAN ANTIQUITY
καὶ αὐτὰ ὑπολαμβάνοντες οἱ μάλιστα τῷ Ἀλκιβιάδῃ ἀχθόμενοι
ἐμποδῶν ὄντι σφίσι μὴ αὐτοῖς τοῦ δήμου βεβαίως προεσθάναι,
καὶ νομίσαντες, εἰ αὐτὸν ἐξελάσειαν, πρῶτοι ἂν εἶναι, ἐμεγά-
λυνον καὶ ἐβόων. Τὴν ἐπὶ δῆμον καταλύσει τά τε μυστικά καὶ
ἡ τῶν Ἑρμῶν περικοπή γὰρ οὐκ οὐδὲν εἴη αὐτῶν ὅτι οὐ
μετ' ἐκείνου ἐπράχθη, ἐπιλέγοντες τεκμήρια τὴν ἄλλην αὐτοῦ
ἐς τὰ ἐπιτηδεύματα οὐ δημοτικὴν παρανομίαν. ὁ δ' ἔν τε
τῷ παρόντι πρός τὴν ἱστορίαν τοῦ ἑλληνικοῦ καὶ ῥωμαϊκοῦ
κόσμου • CONTRIBUTIONS TO THE HISTORY OF THE GREEK
AND ROMAN WORLD • CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DU
MONDE GREC ET ROMAIN • BEITRÄGE ZUR GESCHICHTE
DER GRIECHISCHEN UND RÖMISCHEN WELT • CONTRIBUTI
PER LA STORIA DEL MONDO GRECO E ROMANO
πρὶν ἐκπλεῖν κρινέσθαι, πρὶν διαγνώσκειν, καὶ εἰ μὲν τούτων
τι εἴργαστο, δίκην δοῦναι, εἰ δ' ἀπολυθείη, ἄρχειν. καὶ
ἐπεμαρτύρητο μὴ ἀπόντος πέρι αὐτοῦ διαβολὴς ἀποδέχεσθαι,
ἀλλ' ἤδη ἀποκτείνειν, εἰ ἀδίκον καὶ ὅτι σωφρονέστερον εἴη
μὴ μετὰ τοιαύτης αἰτίας, πρὶν διαγνώσκειν, πέμπειν αὐτὸν ἐπὶ
τοσοῦτ' στρατεύματι. οἱ δ' ἐχθροὶ δεδιότες τό τε στράτευμα
μὴ εὖνουν ἔχρη, ἣν ἤδη ἀγωνίζονται, ὅ τε δῆμος μὴ μαλα-
κίζεται θεραπεύων ὅτι δι' ἐκείνου οἱ τ' Ἀργεῖοι ξυνεστράτεον
καὶ τῶν Μαντινέων τινές, ἀπέτρεπον καὶ ἀπέσπευδον, ἄλλους
ρήτορας ἐνιέντες οἱ ἔλεγον νῦν μὲν πλεῖν αὐτὸν καὶ μὴ
κατασχεῖν τὴν ἀναγωγὴν. ΑΘΗΝΑ • 2019 • ATHENS
κρίνεσθαι ἐν ἡμέραις
ρήταις, βουλόμενοι ἐκ μείζονος διαβολῆς, ἣν ἔμελλον ῥῆον
αὐτοῦ ἀπόντος ποριεῖν, μετὰ πεμπτον κομισθέντα αὐτὸν ἀγω-
νίσασθαι. καὶ ἔδοξε πλεῖν τὸν Ἀλκιβιάδην.
Μετὰ δὲ ταῦτα θέρους μεσοῦντος ἤδη ἡ ἀναγωγή ἐγίνετο

À propos des drachmai argyriou symmachikou

Selene Eleni Psoma

doi: [10.12681/tekmeria.19496](https://doi.org/10.12681/tekmeria.19496)

Copyright © 2019, Selene Eleni Psoma



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

Psoma, S. E. (2019). À propos des drachmai argyriou symmachikou. *Tekmeria*, 14, 107–148.
<https://doi.org/10.12681/tekmeria.19496>

À propos des *drachmai argyriou symmachikou*

Dans une publication parue en 2007 et portant sur le décret des Amphictyons qui impose l'équivalence d'un tétradrachme de poids attique avec quatre drachmes d'argent, nous avons pris ces drachmes d'argent pour des drachmes de poids éginétique.¹ Celles-ci n'étaient plus frappées depuis longtemps mais pouvaient être remplacées par des drachmes *symmachikou* : c'est ce que l'étude de Charles Doyen suggérait.² La publication des premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion (*SEG* 57.452), qui datent des dernières décennies du II^e siècle av. J.-C. ou du premier quart du I^{er} siècle av. J.-C. et mentionnent les drachmes d'argent *symmachique* et le nouveau *symmachique*,³ celle des études portant sur l'identification du *symmachique* dans les inscriptions datant des dernières décennies du IV^e siècle av. J.-C., et le progrès de nos propres recherches sur la mention de monnaies dans les inscriptions nous ont amenée à ouvrir de nouveau le dossier de l'*argyron symmachikon*.

Des *drachmai argyriou symmachikou* sont mentionnées dans les inventaires des sanctuaires d'Apollon de Délos et de Didymes, une *epidosis* de Kolophôn, trois inscriptions béotiennes, une liste d'affranchissements d'Orchomène en Arcadie et le dossier du scandale de Delphes.⁴ Ces mentions sont regroupées par région et par date.

I. L'*argyron symmachikon* de la fin du IV^e siècle av. J.-C

L'Ionie

Le premier groupe date de la fin du IV^e siècle av. J.-C. Il comprend les inventaires de Milet, une souscription publique de Kolophôn et un inventaire délien

1. Psôma 2007a, 79-81, 88. Voir aussi Doyen 2012, 110, 155.

2. Doyen 2005, 39-48.

3. Brélaz et al. 2007, 235-308. Cf. Knoepfler (*BullÉpigr* 2010, 311) pour la date au premier quart du I^{er} siècle av. J.-C.

4. Sur les différentes interprétations, voir Grandjean 1995, 1-26. Cf. Feyel 1939, XI-XII ; *eiusdem*, 1942, 129 ; Accame 1946, 117-123 ; Robert 1959, 668-669 ; *idem*, 1962, 8 n. 3 ; Roesch 1965, 177 n. 2 ; Giovannini 1978, 43-51.

de 301 av. J.-C. Dans les quatre inventaires de Didymes (*I. Didyma* 434-437), le poids de quelques offrandes est calculé en drachmes de *symmachikon*. Dans la liste des citoyens et des étrangers qui participent à la souscription pour la reconstruction des murailles de Kolophôn, les montants sont calculés en *chrysoi*, c'est-à-dire des statères d'or posthumes ou contemporains frappés aux noms et aux types des derniers Téménides de Macédoine, Philippe II, Alexandre III et Philippe III, en drachmes d'Alexandre (*alexandreiai drachmai*) frappées au nom et avec les types d'Alexandre, et, dans un seul cas, en drachmes de *symmachikon*.⁵ La souscription de Kolophôn date de 310 environ et les inventaires de Didymes des dernières décennies du IV^e siècle.⁶ La dernière mention de *symmachikon* de ce groupe se trouve dans un inventaire délien de 301 av. J.-C. (*IG* XI 2, 146 l. 16).

Il a été proposé d'identifier ces drachmes *symmachikou* avec des drachmes de la cité de Milet.⁷ Pour ce qui concerne les inventaires de Didymes, sanctuaire qui faisait partie des territoires de la cité de Milet, on se demande pour quelle raison la monnaie ayant cours légal à Milet aurait dû être appelée *symmachikon*. En pareil cas, la monnaie n'est pas accompagnée d'un adjectif. Il est assez rare qu'une cité donne plus de précisions quand il s'agit de sa propre monnaie. Elle le faisait pour mieux préciser la monnaie avec laquelle tel ou tel autre versement devait être fait, quand il y avait un risque de confusion dû à la présence dans le même texte d'autres numéraires. Dans une liste de 406/405 qui énumère différentes sommes versées par les Athéniens à des triérarques (*IG* I³ 378 b 19), l'adjectif *hemedapon* est utilisé pour préciser qu'il s'agit de la monnaie attique. On peut facilement s'expliquer pourquoi : à la ligne précédente et à la ligne suivante, des statères de Cyzique sont mentionnés. Notons également la mention de *patrios stater* dans la loi de Samos sur le blé (*IG* XII, VI, I 172 l. 8 : env. 250 av. J.-C.). Au vu de ces deux exemples, nous constatons que l'utilisation du terme *symmachikas* pour désigner les drachmes de Milet est très peu probable.

L'étude des trésors enfouis en Asie mineure au cours du IV^e siècle montre que les drachmes de Milet ont circulé avec d'autres numéraires frappés selon l'étalon monétaire de Chios, dans lequel la drachme pesait 3,8 g.⁸ Pendant

5. Maier 1959, no. 69 II 151-154. Cf. Migeotte 1992, no. 69 : Κρόνιος Μένωνος Μιλήσιος/ χρυσοῦς τριηκοσίους ἀργυρίου/ συμμαχικοῦ δραχμὰς/ τρισηλίας.

6. Pour une discussion des dates de ces inscriptions, voir Marcellesi 2004, 27-29.

7. Marcellesi 2004, 33-40.

8. Meadows 2011, 292-293.

les dernières années de la guerre du Péloponnèse, les alliés de Sparte ont adopté cet étalon pour leurs statères, avec des types propres à chaque cité au revers et le petit Héraclès *drakontopnigon* au droit, accompagné des lettres ΣΥΝ, (ΣΥΝ[ΜΑΧΙΚΟΣ ΣΤΑΤΗΡ] *vel* ΣΥΝ[ΜΑΧΙΚΟΝ ΝΟΜΙΣΜΑ] *vel* ΣΥΝ[ΜΑΧΙΚΟΝ ΑΡΓΥΡΙΟΝ]).⁹ Un certain nombre de cités d'Asie mineure occidentale, de Propontide et de Thrace ont adopté cet étalon pour leurs monnayages d'argent au cours du IV^e siècle.¹⁰ À l'époque d'Alexandre, cet étalon était le plus important en Asie mineure occidentale.¹¹ C'est la raison pour laquelle on a pu identifier l'argyriion *symmachikon* des inventaires de Milet et de la souscription publique de Kolophôn avec les monnaies de cet étalon.¹²

Cette identification des drachmes *symmachikou* avec les monnaies de l'étalon de Chios, le terme *symmachikon* faisant référence à l'alliance des cités d'Asie Mineure qui épaulaient Sparte pendant la campagne d'Agésilas, nous paraît peu convaincante. Si cela avait été le cas, nous aurions eu d'autres mentions du terme *symmachikou* dans les inscriptions d'Asie Mineure durant tout le IV^e siècle. La première mention de la drachme *symmachikou* date de plus de quatre-vingts ans après cette alliance. De plus, une belle distance sépare l'arrivée d'Alexandre III en Asie mineure (334) de la première mention du terme *symmachikon*.

L'identification du *symmachikon* avec l'*alexandreion*, la monnaie frappée avec le nom et les types d'Alexandre, est aussi, à notre avis, à exclure.¹³ Les inventaires de Milet et l'inscription de Kolophôn notent des drachmes d'Alexandre et des drachmes *symmachikou*. Or, on peut constater dans les différentes catégories d'inscriptions un très net souci de préciser les différents numéraires et leurs autorités émettrices, indépendamment de leur étalon. Nous pouvons citer quelques exemples.

1. Dans la liste épidaurienne des offrandes IG IV² 1, 97 du III^e siècle av. J.-C., les drachmes attiques et les drachmes d'Alexandre ne sont pas prises pour une seule et même chose, malgré le fait qu'elles sont frappées selon le même étalon.
2. Dans l'IG VII 2419, l'*epidosis* pour la reconstruction de la cité de Thèbes,

9. Sur ce monnayage, voir Karwiese 1980, 1-27 ; Fabiani 1999, 87-123.

10. Meadows 2011, 284-285.

11. Meadows 2011, 293. Ces monnaies étaient encore en circulation, comme nous le montre l'IGCH 1213 trouvé à Samos à l'époque d'Alexandre III.

12. Meadows 2011, 293.

13. Descat 2010, 133-144.

qui date du début du III^e siècle av. J.-C., sont mentionnées des drachmes d'Alexandre et des drachmes attiques.

3. Dans les IG XII 7, 67 B55 et 69 B22 d'Arkesinè d'Amorgos, nous constatons une nouvelle fois la distinction entre drachmes attiques et drachmes d'Alexandre, bien que les unes et les autres soient frappées selon le même étalon.¹⁴

Pour identifier la drachme *symmachikou* des inscriptions d'Asie mineure des dernières décennies du IV^e siècle, il faudrait analyser l'histoire tourmentée de cette période de luttes infinies des Diadoques et les monnayages d'argent, autres que celui d'Alexandre III, qui ont été frappés durant ces années. Au cours des dernières décennies du IV^e siècle, des cités grecques d'Asie mineure et de Thrace frappent des monnaies de poids persique : Amisos, Sinope et Trapézonte du Pont, Astakos, Kios et Héraclée du Pont en Bithynie.¹⁵ Lampsaque a également adopté le poids persique pour son monnayage d'or et d'argent.¹⁶ On peut ajouter à la liste des cités qui ont adopté cet étalon vers la fin des années 330 Périnthe en Thrace Propontique, la « Chersonèse » de Thrace, des cités de Mysie comme Abydos, Parion, Atarneus et Pergame, Antandros et Gargara en Troade, et aussi Éphèse.¹⁷ La cité de Byzance et l'autre colonie mégarienne, Chalcédoine, ont abandonné la frappe des monnayages d'argent en étalon chiote et ont toutes les deux adopté l'étalon persique.¹⁸ Notons qu'une version plus légère de cet étalon a été introduite en Chersonèse Taurique (Nymphaion, Chersonèse) et au Bosphore cimmérien (Panticapée, Theodosia et Phanagoria) durant les dernières décennies du IV^e siècle.¹⁹ L'étalon persique est devenu de nouveau « populaire »

14. Les drachmes de Démétrios sont complétées à la ligne B56 de l'IG XII 7, 69 et c'est la raison pour laquelle je préfère ne pas les prendre en considération. Sur ces inscriptions, voir Picard 1996, 243-250.

15. Meadows 2004, 54-56.

16. Kraay 1976, 251 ; Alram 2011, 76.

17. Meadows 2004, 55-56. Pour Ephèse, voir Kinns 2002, 200. Pour Abydos, voir Robinson 1921, 13.

18. Le Rider 1963, 11-61 ; Schönert-Geiss 1970 ; Le Rider 1971, 145.

19. Anokhin 1980. Pour la Chersonèse Taurique, voir Kovalenko 2008, 39-45. Quelques fractions frappées avec ce poids persique dans cette région, notamment des dioboles, des tétrabolles et des octoboles, peuvent être prises pour des hémidrachmes, des drachmes et des didrachmes de l'étalon de Chios, qui était très populaire au IV^e siècle : Kovalenko 2008, 45.

pendant les premières années du III^e siècle ; les monnayages d'argent d'Alexandria Troade, de Mytilène et de Skepsis ont été frappés avec cet étalon.²⁰

Georges Le Rider a vu dans cette popularité de l'étalon persique le résultat direct de l'activité militaire d'Artaxerxès III.²¹ Il est fort probable que quelques cités ont continué de frapper des monnaies d'argent de cet étalon pour soutenir Alexandre III et par la suite les Diadoques.²² Le terme militaire *symmachikon*, « allié », peut bel et bien renvoyer à cet étalon. Comment préciser à quelle alliance militaire renvoie cet étalon ? Il faut souligner que la liste des participants aux dépenses pour la reconstruction des murailles de Kolophôn est précédée d'un décret de l'assemblée du peuple de Kolophôn mentionnant le souci d'Antigone de préserver la liberté de la cité.²³ Peut-on associer l'argent symmachique avec une alliance entre Antigone et des cités grecques ? Cela nous semble être le cas au moins pour un certain nombre d'entre elles. Rappelons que c'est Antigone qui proclama la liberté et l'autonomie des cités grecques en 315.²⁴

Notons que les liens des Antigonides avec les cités d'Asie Mineure sont très étroits. Parmi les cités qui frappèrent des monnaies de poids persique durant la période qui nous intéresse figure Éphèse, qui envoya une couronne à Athènes pour la féliciter d'avoir retrouvé sa liberté avec l'aide de Démétrios Poliorcète en 307/306.²⁵ La Chalcédoine fut la base navale d'Antigone pendant la guerre contre Kleitos en 317.²⁶ Byzance l'aida également pendant cette guerre²⁷ et n'eut pas de problèmes à affronter venant de sa part après son refus de l'épauler contre Lysimaque en 312.²⁸ C'est l'intervention de Polemaios, neveu d'Antigone,

20. Meadows 2004, 54-56.

21. Le Rider 1963, 58.

22. Meadows 2004, 55, mais pour expliquer l'étalon de Chios.

23. Maier 1959, no. 69 I ll. 6-8. Pour les cités d'Asie Mineure et Antigone, voir Wehrli 1968, 98-129 ; Billows 1990, 205-220.

24. Diod. Sic. 18.55.2. Cf. Diod. Sic. 19.61.3-4, 62.1 et 20. 19-3.5. Voir Dmitriev 2011, 115-134.

25. IG II/III² 1485, 1486.

26. Diod. Sic. 18.72.4.

27. Diod. Sic. 18.72.5-6.

28. Diod. Sic. 19.77.7. Voir aussi Syll.³ 349, 350, 351 qui mentionne un décret honorifique pour les rois Antigone et Démétrios (306-301) et des dédicaces de statues pour les deux souverains. Cf. Paus. 6.15.7.

qui sauva la cité d'Amisos assiégée par le Macédonien Asklepíodôros.²⁹ Polemaios sauva également les cités d'Astakos et de Chalcédoine assiégées par Zipoitès de Bithynie et, après avoir formé une alliance avec Dionysios d'Herakleia, il épousa l'une de ses filles.³⁰ Nous reviendrons sur l'alliance entre Antigone et les cités en question dans la monographie que nous voulons consacrer au monnayage et à l'histoire de la Chersonèse de Thrace.

II. L'*argyron symmachikon* du II^e siècle av. J.-C.

La Béotie, Delphes, Délos et le Péloponnèse

Le second groupe date du II^e siècle av. J.-C. Lui appartiennent trois inscriptions béotiennes, six inventaires de Délos, quatre inscriptions relatives au scandale de Delphes et une liste d'affranchissements d'Orchomène d'Arcadie.³¹

Béotie

a. IG VII 1743 + frgs de Thespies, début ou milieu du II^e siècle av. J.-C.³²

[— — ἀργουρίω σ]ουμμαχικῶ {⁸100 units}⁸[— —]

[— — — — — — — — — —] α σουμμαχικῶ [— — — — —]

[— — — — — — — — — —] ω ἄρχοντ[ος — — — — —]

[— — — — — — — — — —] ος ἄρχ[οντος — — — — —]

[— — — — — — — — — —] σουμμ[α]χικῶ [— — — — —]

Mention d'ἀργούριον σουμμαχικόν et de πλάτεος.

29. Diod. Sic. 19.57.4.

30. Diod. Sic. 19.60.2-3 et Memnon F 4, 6.

31. Celle-ci est datée de la soixante-dixième, année que Reinach (1904, 5-19) a pris pour l'ère inaugurée avec l'entrée d'Orchomène dans la ligue achéenne. Cette datation a été critiquée et la date de 76/75 av. J.-C. a été proposée : Grandjean 1995, 14. Nous préférons suivre Doyen et adopter une date située avant la fin du II^e siècle av. J.-C. : Doyen 2012, 119-121.

32. Voir aussi Feyel 1942, 125-126 : révision de l'inscription et quelques fragments inédits de la même stèle, mention de phiales et de l'argent symmachique (= *BullÉpigr* 1942, 69). Cf. Feyel 1939, p. XI. À propos de *plateos*, voir Feyel 1942, 129 : terme pour désigner le poids de l'argent massif, tandis que *symmachikon* sert à estimer la valeur de l'argent monnayé. Voir aussi l'étude de Grandjean 1995, 5-6, 13-14 et 22-24 (= *SEG* 45, 452). Εὐδημος est connu par une autre inscription qui date de 215 environ (Feyel 1936, 178 l. 23 ; cf. *IThesp* 159 : 215-208 av. J.-C.). À propos d'Agôn, archonte en 189/188, voir Habicht 1987, 90.

b. IG VII 2426 (l. 5-16) de la cité de Thèbes, l'*apologia* de l'hipparque Pompidas, 170-150 av. J.-C.³³

ἄλ/λο, ὃ ἐπριάμεθα παρὰ Καφισοδώρου, συμμαχικοῦ {110 dr.}/ κεφ(άλαιον) {2381 dr.} ἐν τούτῳ ἀργυρίου {2210 dr.} καὶ χ/α<λ>κοῦ {171 dr.} ἄλωμα· Κλέωνι Πολυξένου ἀργυρίου συμ/μαχικοῦ {280 dr.} Αἴσχρωνι ἀργυρίου συμ-μαχικοῦ/ {210 dr.} Ἑρμαίῳ Χαρικλέους ἀργυρίου συμμαχικοῦ {140 dr.}/ Ὑπατοδώρῳ Ἀγασίωνος ἀργυρίου συμμαχικοῦ {175 dr.}/ Φιλλέαι ἀργυρίου συμμαχικοῦ {280 dr.} Φρυνίσκῳ/ ἀργυρίου συμμαχικοῦ {280 dr.} Μνησιθέῳ ἀργυρίου συμ/μαχικοῦ {245 dr.} ἄλλο ἄλωμα· στήλης Ἀσωποδώρῳ[ι]/ {7 dr., 4 ob.} Ἡρακλείδῃ ἀρτάμησιν τοῦ βοός {5 dr.} Καφισοδώρῳ/ ἀργυρίου συμμα-χικοῦ δραχμῶν ἑκατὸν δέκα.

Autre (recette) que nous avons obtenue par un achat de Kaphisodôros, 110 (drachmes) de symmachique. Total 2 381 drachmes, dont 2 210 d'argent et 171 de bronze. Dépenses : à Cléon fils de Polyxénos, 280 drachmes d'argent symmachique ; à Aischrôn, 210 drachmes d'argent symmachique ; à Hermaios, fils de Chariclès, 140 drachmes d'argent symmachique ; à Hypatodôros fils d'Agasiôn, 175 drachmes d'argent symmachique ; à Philléas, 280 drachmes d'argent symmachique ; à Phryniskos, 280 drachmes d'argent symmachique ; à Mnésitheos, 245 drachmes d'argent symmachique. Autres dépenses : à Asopodôros pour la stèle, 7 drachmes 4 oboles ; à Heraclei-dès pour l'abattage du bœuf, 5 drachmes ; à Kaphisodôros, le prix de 110 drachmes d'argent symmachique.

c. SEG 57.452, les premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion, dernières décennies du II^e siècle av. J.-C. ou premier quart du I^{er} siècle av. J.-C. (?)³⁴

1 face A l. 3-5 : Λῆμμα· παρὰ ταμίῳ ἐκ/ τῶν ἱερῶν χρημάτων Θέωνος τοῦ Δαματρίχῳ [τ]όκος/ ἀργυρίου ἀττικοῦ 6 080 dr., 1 ob., 6 ch. καὶ συμμαχικοῦ 661 dr., 4 ob. καὶ χαλκοῦ 98.

Recettes venant du trésorier, sur les fonds sacrés, Théon fils de Damatri-chos, à titre d'intérêt : 6 080 dr., 1 ob., 6 ch. d'argent attique, 661 dr., 4 ob. de symmachique, 98 dr. de bronze. (Brélaz et al.)

1 face a l. 15-29 : ἀσῆμου παροχῆς καὶ ὀλκῆς ἀττικῆς δραχμ[ῶν] 1405/ καὶ τῆς παρασκευῆς συμμαχικοῦ παλαιοῦ 108 dr., 2 ob. καὶ τῆς χρυ/σώσεως 23 dr.,

33. Grandjean 1995, 4-5. Sur le texte et la traduction, voir *ibid.*, pp. 3-4.

34. Brélaz et al. 2007, 235-308. Cf. D. Knoepfler (*BullÉpigr* 2010, 311, pour la date dans le premier quart du I^{er} siècle av. J.-C.

2 ob. καὶ πετάλων εἰς τὴν χρύσωσιν τοῦ ὅπλου/ 111 τοῦ πετάλου ἀττικοῦ 4 ob. 6 ch. πάντων ἀν<α> 83 dr., 1 ob., 6 ch.· εἰς τὴν/ἀσυλίαν τῶν θεωρῶν καὶ ἀρχείων καὶ τῶν ἄλλων ἐκ/ τοῦ νόμου συμμαχικοῦ παλαιοῦ 200 dr.· Εὐκλείδῃ ὑπογραμμ[α]/[τεῖ] συμμαχικοῦ παλαιοῦ 40· ὑπηρεταῖς τὸ ἐκ τοῦ νόμου συμ/μαχικοῦ παλαιοῦ 50· ὅπλων ἐκκαθάρσεως τῶν εἰς τὰν ὀπλίτη[ν]/[χ]αλκοῦ 2 dr.· τραπέζης καταφορᾶς ἐπὶ Δήλιον καὶ ἀναφορᾶ[ς]/[εἰ]ς Τανάγραν 15 dr.· γυμνασιάρχους Ταναγραίων ἐλαιοχρεῖ/[στ]ιον συμμαχικοῦ 200 dr.· Μύρτωνι καὶ Θηραμένει ἐφόδιον εἰ[ς]/[Θ]ήβας ἐπὶ τὸν τῶν ὅπλων ἀγορασμὸν καθὼς ἔδοξε ταῖς πόλε/[σι συμ]μαχικοῦ 40 dr. καὶ εἰς Ἀθήνας Εἰράνῳ καὶ Νικίαι ἀττικοῦ 32. / [Κεφάλαιο]ν 6839 dr., 5 ob., 6 ch. Ἐν τούτῳ ἀττικοῦ 6080 dr., 1 ob. 6 ch. καὶ/ [συμμαχικοῦ] 661 dr. 4 ob. καὶ/ χαλκοῦ 93 dr. vac.

1 face a l. 15-29 : fourniture du métal brut en poids attique : 1 405 drachmes/ et pour la préparation : 108 dr., 2 ob. de symmachique ancien ; pour la dorure 23 dr., 2 ob. ; pour 111 feuilles pour la dorure du bouclier, chaque feuille coûtant 4 ob. 6 ch. de monnaie attique, ce qui fait en tout : 83 dr., 1 ob., 6 ch. ; pour l'asylie des théores, des officiels et des autres personnes prévues par le règlement : 200 dr. de symmachique ancien ; au sous-secrétaire Eukleidès : 40 dr. de symmachique ancien ; aux appariteurs : ce qui est prévu par le règlement, soit 50 dr. de symmachique ancien ; lustrage des boucliers en vue de la course armée : 2 dr. de bronze ; descente de la table jusqu'à Délion et remontée à Tanagra : 15 dr. ; aux gymnasiarques des Tanagréens comme indemnité pour l'onction d'huile : 200 dr. de symmachique ; à Myrtôn et à Thérâmenès, comme viatique pour se rendre à Thèbes pour acheter les armes conformément à la décision des cités : 40 dr. de symmachique ; et, pour se rendre à Athènes, à Eiranos et Nikias : 32 dr. de monnaie attique. Total : 6 839 dr., 5 ob., 6 ch., dont 6 080 dr., 1 ob. 6 ch. de monnaie attique, 661 dr. 4 ob. de symmachique, 93 dr. de bronze (...). (Brélaz et al.)

2 face C l. 3 : [- - -]+OY συμμαχικοῦ Λ+

Delphes

d. CID 4 : 119 D 4-13 (FD III 4 : 279 B19-28) : 125 ou 117 (?) av. J.-C.³⁵

Évaluation du déficit du trésor sacré, mention de talents d'argent, de talents symmachiques, talents stables (*sterea*) et talents attiques

e. CID 4 : 119 F 2-13 (FD III 4 : 281 D8-19) 125 ou 117 (?) av. J.-C.

Évaluation du déficit d'une caisse indépendante à la fois du trésor sacré

35. Rousset 2002, 128-140. Sur le scandale de Delphes, voir Doyen 2012, 142-147.

proprement dit et des revenus des troupeaux sacrés ; mention de talents symmachiques et des mines du talent symmachique.

Ταλάντου συμμαχικοῦ, τάλαντα συμμαχικά.

f. CID 4 : 119 I 12 (FD III 4 : 284 l. 12) : 125 ou 117 (?) av. J.-C.

Procès-verbal de la restitution de sommes d'argent à la suite d'un jugement des Amphictyons, mention de *talanta symmachika*

[Ἀμφικτύον]ες ἀνέπραξαν τάλαντα σ[υμμαχικά(?) - - - - -]

Délos

g. ID 1439 face A fr. bc col. II 35-6 : 166-140/139 av. J.-C.

[φι]λίππειο[ν - - - - συμμα/χικ]ᾶς τ[ρ]εῖς - - - πέταλα χρυσᾶ δύο]

- - - Trois (drachmes) *symmachikas* - - -

h. ID 1442 B52 : 146/145-145/144 av. J.-C.

ρόδιας ἕξ· καττιτερίνη· ἡμιρόδια τέτταρα· συμμαχικόν· ἱστιαικόν· ἀχάρακτον· ἀσσάρια τρία·ἰνδιον. ἐκ τοῦ τοῦ Ἑρμοῦ· στεφανηφόρον τέτραχμον· ροδίας ὀκτώ·

symmachikon (argyrion); *histaiikon* (argyrion)

i. ID 1443 : 145/144-142/141 av. J.-C.

A150: καὶ ἡμισυ· [ἀλεξ]ανδρ[εῖαν]· ἐφεσίας Δ....· συμμαχικά IIII· ρόδια - - - -
- καὶ στεφανηφόρου ΗΙ καὶ ροδίας - -
- - - *symmachika* IIII - - -

A163 : [συμμαχι]κᾶς τρεῖς ὧν τὰ δύο ἀ[χρεῖα]
- - trois *symmachikas* (drachmas)

j. ID 1449 à col. II 24 et 38 : post 166 av. J.-C.

II 24: συμμαχικά IIII· ρόδια - - - στεφανηφόρου δραχμ[άς· - - -]
- - - *symmachika* IIII - - -

II 38: [- - - - συμμαχικᾶς τρεῖς ὧν τὰ δύο ἀχρ]εῖα·
- - trois *symmachikas* (drachmas)

k. ID 1450 : 140/139 av. J.-C.

A102 : [τέτραχμον καὶ δραχμὴν - - - τ]έτραχμην καὶ κισσοφόρον τέτραχμον· φιλιππειούς δραχμᾶς τρεῖς· δινάρια ΔΠ ἡμισυ· ἀλεξανδρεῖαν· ἐφεσίας ΔΗ[ΗΗ· συμμαχικά IIII· ρόδια Π· - - - -· στεφανηφόρου δραχμᾶς]

--- *symmachika* IIII ---

A108 : συμμαχικὰς τρεῖς, ὧν τὰ δύο ἀχρεῖα

-- trois *symmachikas*

l. ID 1466 l. 5 : *post* 166 av. J.-C.

[συμμ]αχικὰ II –

symmachika

Orchomène d’Arcadie

m. IG V 2, 345 l. 19-25 (21)

(III) [– – – – –] ἔτου μηνὸς Δωδεκάτου πέμπται ἀπιόντος

[– – – – –] ἀφίητι ἐλεύθερον το-

[– – – – – ἐπ’ ἀργυρίου συμμαχικοῦ δραχμ-

[αῖς – – – ἐφ’ ὧν οἷκ]εῖν οὗ ἂν αὐτὸς θέ-

[ληι. μάρτυρες· δαμιοργῶν]· Ἐπιμένης Ἀρχ-

[...c.11.... γερουσίας]· Διονύσιος Ἀγα-

[– – – – –] vac.

Mention de drachmes *argyriou symmachikou*

Les inventaires de Délos qui mentionnent les drachmes *symmachikas* datent des années qui suivirent la fin de la troisième guerre de Macédoine.³⁶ Bien que des dates plus précises que « *post* 166 » ne puissent être obtenues pour ID 1449 et 1466 (très fragmentaire), quatre des six inventaires déliens datent des années comprises entre 166 et 140 av. J.-C.³⁷ Cela montre qu’à la date du début des inventaires déliens, le ou les monnayages mentionnés comme *symmachikon* existaient déjà. Pour ce qui concerne Delphes, les talents (*talanta symmachika*) et les mines d’argent du talent *symmachikon* sont mentionnées dans les inscriptions émanant du dossier du scandale delphien, pour lequel une date vers 117 av. J.-C. a été proposée (FD III 4, 279-284).³⁸

36. Nous partageons l’opinion de Grandjean (1995, 5-6) à propos de ces drachmes dans les inventaires déliens. Pour cet auteur, il ne s’agit pas de l’*argyron symmachikon* du IV^e siècle mais de celui du II^e siècle, parce que les inventaires du II^e siècle mentionnent des acquisitions récentes. *Contra*, Jones 1971, 135.

37. Sur la raison d’être de ces inventaires déliens, voir Tréheux 1991, 349-352. Sur la date de ID 1439, voir Grandjean 1995, 14 n. 40.

38. Voir Rousset 2002, 131-132 ; Grandjean 1995, 2 n. 11.

L'inventaire des phiales en argent de Thespies, qui a été dressé par plusieurs agonothètes successifs (*IG VII 1743 + frgs.*), est très fragmentaire.³⁹ La date du « début du II^e siècle av. J.-C. » est fondée sur la mention de l'*argyron symmachikon*, les dates proposées pour l'apologie de Pompidas, et l'archonte [Ἄ]γων, placé sans doute en 189/188 av. J.-C.⁴⁰

Les comptes de Pompidas, provenant de Thèbes, datent d'environ 170,⁴¹ et mentionnent l'*argyron béotien*, l'*argyron symmachikon* et les drachmes de bronze.⁴² Le système acrophonique a été utilisé pour noter les différentes sommes.⁴³ Ce n'est pas le cas des premiers comptes du sanctuaire d'Apollon de Délion : dans ceux-ci, les chiffres sont exprimés par notation alphabétique.⁴⁴ Les numéraires mentionnés dans ces premiers comptes du sanctuaire d'Apollon de Délion sont des drachmes symmachiques, de l'argent attique et des drachmes de bronze.⁴⁵ Il s'agit, certes, de l'inscription la plus récente du dossier béotien de l'argent symmachique. Les *editores principes* ont proposé de les dater des dernières décennies du II^e siècle av. J.-C., en partant de l'absence de traits du dialecte béotien, avec une seule exception, l'adoption du système numérique, point en commun avec les comptes de Sarapieia, de Basileia et de Pamboiotia, et l'absence complète d'intervention d'une autorité proprement fédérale.⁴⁶

39. Grandjean 1995, 13-14.

40. Grandjean 1995, 4-5. Sur la date d'Agôn, voir Habicht 1987, 90. « La mention des phiales de poids symmachique entrées sous l'archontat d'Εὔδημος autorise à fixer vers 215 un *terminus ante quem* pour l'apparition du nouvel étalon » : Doyen 2012, 115.

41. Voir Grandjean 1995, 4-5. Cf. Kroll 1993, 91, avec la note 181. Voir aussi *BullÉpigr* 1996, 221 (Bousquet). P. Roesch (1965, 178) propose une fourchette chronologique plus étroite, entre 175 et 170.

42. Voir aussi Sosin 2002, 333-339. Sur les drachmes de bronze à l'époque hellénistique, voir Psoma 2012, 11-19. Toutefois, il pourrait également s'agir de « drachmes payées en numéraire de bronze ». Burkhalter et Picard 2005, 58 ; Picard 2007, 95-96.

43. Le système acrophonique est aussi utilisé dans l'inventaire de phiales en argent de Thespies (*IG VII 1743 + frgs.*).

44. Brélaz et al. 2007, 242-243.

45. Brélaz et al. 2007, 245.

46. Brélaz et al. 2007, 242-245, 286. Nous voulons ajouter à cette liste d'arguments la mention du numéraire attique, qui renvoie, à notre avis, aux années qui suivirent l'introduction du stéphanéphore, post 166. Ce monnayage n'est mentionné comme stéphanéphore que dans les inscriptions émanant de l'Attique ou de Délos. Voir Psôma 2007a,

L'affranchissement provenant d'Orchomène d'Arcadie a été récemment daté d'avant la fin du II^e siècle av. J.-C.⁴⁷ Donc, les dates que nous avons pour l'argent *symmachique* vont du début à la fin du II^e siècle av. J.-C. Dans le but d'identifier les drachmes *symmachikou*, nous essayerons de reconstituer la circulation monétaire en Béotie durant le II^e et le I^{er} siècles av. J.-C. à partir de la documentation épigraphique et des trésors enfouis dans cette région.

Les inscriptions

Pour reconstituer la circulation monétaire en Béotie durant le II^e et le I^{er} siècles av. J.-C., il convient d'ajouter aux témoignages des inscriptions qui mentionnent l'*argyron symmachikon* ceux des textes épigraphiques émanant de la même région datant de la même période et mentionnant des monnaies. Nous obtenons la liste suivante :

- a. IG VII 1743 + frgs. de Thespies, début ou milieu du II^e av. J.-C.,⁴⁸ mention d'ἀργυρίον συμμαχικόν et de πλάτεος.
- b. IG VII 2426 (l. 5-16) de la cité de Thèbes, l'*apologia* de l'hipparque Pompidas, 170-150 av. J.-C.,⁴⁹ mention de l'*argyron boiotion*, de l'argent *symmachikou* et de drachmes de bronze.
- c. SEG 57.452, les premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion, dernières décennies du II^e siècle av. J.-C. ou premier quart du I^{er} siècle av. J.-C. (?),⁵⁰ mention de l'attique, de l'*argyron symmachikon* et *symmachikon palaion* et de drachmes de bronze.
- d. Le décret honorifique d'Akraiphia (IG VII 2710), du milieu du II^e siècle av. J.-C. Il note une donation εἰς καθιστίασιν εἰς τὰ Πτώϊα τὰ πεντέτετρα ἀργυρίου Ἀττικοῦ δραχμὰς δισηλίαν.

79-88. Pour Denis Knoepfler (*BullÉpigr* 2010, 311, pp. 749-750), ces premiers comptes du sanctuaire de Délion ne peuvent dater que des années qui suivirent les *Mithridatika* (87/86 av. J.-C.). Leur réorganisation fut contemporaine de celle de Basileia et de Trophônia de Lébadée.

47. Doyen 2012, 119-121.

48. Voir *supra*, n. 32.

49. Voir *supra*, n. 33. Grandjean 1995, 4-5. Sur le texte et la traduction, voir *ibid.*, pp. 3-4.

50. Voir *supra*, n. 34 Brélaz et al. 2007, 235-308. Cf. D. Knoepfler (*BullÉpigr* 2010, 311) pour la date au premier quart du I^{er} siècle av. J.-C.

- e. La liste de vainqueurs de Lébadée (*SEG* 3.369 a front. 28-30), de la fin du II^e siècle av. J.-C. Nous y trouvons des drachmes attiques et des drachmes de bronze.
- f. Les comptes de *Sarapieia* de Tanagra, datés des années comprises entre 90 et 80 (*IG* VII 540, cf. *SEG* 25.501 et 31.496). Ces comptes notent seulement des sommes exprimées en argent attique.⁵¹
- g. Les comptes de *Basileia* de Lébadée (*IG* VII 3078 : 80-50 av. J.-C.). On y trouve des drachmes de poids attique et des drachmes de bronze.⁵²
- h. L'apologie de l'agonothète de Basileia de Lébadée, le Tanagréen Sôstratos, fils d'Erôtion, qui date de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.⁵³ On y trouve des drachmes de poids attique, des drachmes de bronze et l'*argyron leukolleion*.

Cette liste montre que nous avons en fait quatre périodes distinctes de circulation :

- (a) celle de l'*argyron boiotion*, *symmachikon* et des drachmes de bronze ;
- (b) celle de l'*argyron symmachikon*, *attikon* et des drachmes de bronze. Une date située après l'introduction des stéphanéphores est à mon avis fort plausible ;
- (c) celle de l'*attikon* et des drachmes de bronze ;
- (d) celle de l'*attikon*, des drachmes de bronze et du *leukolleion*.

Les trésors monétaires

Jetons maintenant un coup d'œil aux trésors monétaires enfouis en Béotie pendant le III^e et le II^e siècles av. J.-C. Nous avons trois trésors béotiens de monnaies d'argent.

- a. Le premier (*IGCH* 233 = *CH* IX 243) a été trouvé dans les fouilles à Thèbes en 1965. Il se composait de monnaies de bronze (42 exemplaires) et d'argent (16 exemplaires) : 1 triobole de Thèbes, 42 bronzes béotiens, dont la plupart ont été surfrappés sur des bronzes d'Antigone Gonatas, 2 drachmes histiéennes, de vieilles monnaies d'argent de Béotie (1), de Sicyone (1) et de Megalopolis

51. Brélaz et al. 2007, 238 et 302.

52. Brélaz et al. 2007, 238 et 302.

53. Nous connaissons le contenu de cette inscription grâce à l'amabilité d'Angelos Matthaiou.

- (1), des monnaies d'argent de la ligue achéenne (2) et de Rhodes (1), 1 denier et 5 drachmes pseudo-rhodiens. Une date vers 168 av. J.-C. a été proposée pour son enfouissement.⁵⁴
- b. Le deuxième (*CH* IX 244 ; X 118) a également été trouvé dans les fouilles de Thèbes en 1997. Il contenait 8 monnaies d'argent et 449 monnaies de bronze : 6 drachmes béotiennes (*SNG Cop.* 385-388), 1 drachme histiétienne (*SNG Cop.* 524), 1 drachme achéenne (trésor d'Agrinion 469-470) et des monnaies de bronze de la ligue béotienne, dont la plupart ont été surfrappées sur des bronzes d'Antigone Gonatas.⁵⁵ Une date d'enfouissement vers 168 av. J.-C. peut être proposée sans problème ici aussi.⁵⁶
- c. Le troisième trésor (*IGCH* 223) a été trouvé en 1935 à Anthèdon, situé sur la côte béotienne, à environ 15 km au nord-est de Chalkis. Ce trésor contenait des monnaies d'argent de poids attique : 4 tétradrachmes et 1 octobole de Chalkis, 6 tétradrachmes et 4 octoboles d'Érétrie, et 10 tétradrachmes stéphanéphores d'Athènes. La date d'enfouissement se situe vers 161 av. J.-C.⁵⁷

Tous les autres trésors enfouis en Béotie pendant le II^e siècle et bien après contiennent seulement des monnaies de bronze.⁵⁸ Rappelons la mention de drachmes de bronze dans les inscriptions béotiennes suivantes : a) l'*apologia* de l'hipparque Pompidas de Thèbes (*IG* VII 2426) ;⁵⁹ b) la liste de vainqueurs de Lébadée (*SEG* 3.369 a front. 28-30) ; c) les premiers comptes du temple d'Apollon à Délion ;⁶⁰ d) les comptes de Basileia de Lébadée (*IG* VII 3078 : 80-50 av. J.-C.).⁶¹

54. Hackens 1969, 701-729, surtout 712-28 pour le trésor de 1965 qui nous intéresse ; Touratsoglou, Tsourti 1991, 171-188 ; Ashton 1995, 16-17.

55. Vlachogianni 2000, 55-101.

56. La date proposée par E. Vlachogianni, entre 168 et 146, était fondée sur la date de 146 pour la dissolution du koinon béotien.

57. Sur la chronologie du monnayage stéphanéphore, nous suivons Lewis 1962, 325-329. Pour une date plus haute, voir Thompson 1952, 25-33 ; 1961, 473-474 ; 1962, 301-333.

58. *CH* III 41 (*CH* IX 225, Béotie, 1920-1939) ; *IGCH* 229, Copais, Béotie, 1908 ; *CH* VIII 582, Distomo, Béotie.

59. Grandjean 1995, 1-26 ; Sosin 2002, 333-339.

60. Brélaz et al. 2007.

61. Institut Fernand-Courby, *Nouveau choix d'inscriptions grecques* (Paris, 1971, réimpr. 2005), no. 22, 118-125.

Les données des inscriptions et des trésors montrent que des monnaies béotiennes – l'*argyron boiôtion* – des drachmes *symmachikou* et des drachmes de bronze ont circulé en Béotie durant la première moitié du II^e siècle et peut-être plus tard. On trouve des drachmes *symmachikou*, des drachmes de bronze et des drachmes de poids attique dans les textes qui datent à partir des années 160. À compter d'une certaine date, que nous ne pouvons pas encore préciser, des monnaies de poids attique et des drachmes de bronze ont monopolisé la circulation monétaire en Béotie, tandis que la drachme *symmachikou* a disparu de la circulation.

Si nous revenons aux comptes de Pompidas, nous devons noter l'*argyron* béotien. La mention de l'*argyron boiôtion* est un cas exceptionnel, car la monnaie ayant cours légal dans la cité n'est pas accompagnée d'un adjectif notant son autorité émettrice dans les inscriptions de cette même cité. Ce cas exceptionnel s'explique par le fait que des drachmes de poids *symmachikou* sont mentionnées dans la même inscription.⁶² Les drachmes *symmachikou* ne peuvent pas être identifiées avec l'*argyron* béotien. Les monnaies béotiennes, l'*argyron boiôtion* de l'*apologia* de Pompidas, sont les monnaies d'argent de 5 g environ, frappées au nom des Béotiens avec une tête de Poséidon au droit et une Nikè debout tenant une couronne au revers.⁶³ L'*apologia* de Pompidas, d'une part, et, de l'autre, l'étude de la circulation monétaire en Béotie nous permettent de relever que les drachmes de poids *symmachikou* sont les monnaies d'argent non béotiennes qui font partie de trésors enfouis en Béotie. Or, ces monnaies sont celles frappées par les Achéens, Histiée, Rhodes et les cités qui ont frappé des drachmes pseudo-rhodiennes. Ces monnaies pèsent environ 2,50 g. Nous adhérons donc pleinement à l'interprétation proposée par Théodore Reinach et reprise par Charles Doyen et nous écartons l'hypothèse selon laquelle la drachme *symmachikou* est une monnaie de compte.⁶⁴

62. Comme nous l'avons dit plus haut, dans une liste de 406/405 qui énumère différentes sommes versées par les Athéniens à des triérarques (IG I³ 378 b 19), l'adjectif *hèmedapon* est utilisé pour préciser qu'il s'agit de la monnaie attique, parce qu'à la ligne précédente et à la ligne suivante, des statères de Cyzique sont mentionnés.

63. Grandjean 1995, 8-10, 20 : des deux séries Poséidon lauré / Nikè tenant une couronne et un trident, tête de Déméter / Poséidon debout, celle avec Poséidon lauré / Nikè tenant une couronne et un trident semble être la plus récente.

64. Reinach 1904, 16. Reinach n'a pas été suivi par M. Feyel, qui a préféré y voir des trioboles de poids éginétique réduit : Feyel 1939, XI-XII. L'opinion de Feyel a été suivie

L'étalon de l'*argyron symmachikon*

Les sommes mentionnées dans les comptes béotiens peuvent nous aider à comprendre de quel étalon il s'agit. Dans les premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion, l'*argyron symmachikon palaion* et l'*argyron symmachikon* sont du même étalon, puisque les deux monnayages s'additionnent et ne sont pas distingués dans les totaux. C'est aussi le cas de l'*argyron boiôtion* et de l'*argyron symmachikon* des comptes de Pompidas. Comme P. Roesch et J. Bousquet l'ont souligné, toutes les sommes mentionnées dans l'*apologia* sont des multiples de 35 ou de 70 drachmes, c'est-à-dire de la demi-mine et de la mine éginétique.⁶⁵ Pompidas a distribué aux sept ilarques les sommes suivantes : 280, 210, 140, 175, 280, 280 et 245 drachmes d'argent symmachique, c'est-à-dire 4, 3, 2, 2 et $\frac{1}{2}$, 4, 4 et 3 et $\frac{1}{2}$ mines.⁶⁶ Par conséquent, l'attachement de l'*argyron symmachikon* au système éginétique est apparent pour les sommes mentionnées dans l'*apologia* de Pompidas.⁶⁷ On peut donc en conclure que la Béotie, région dans laquelle l'étalon éginétique fut en usage depuis le VI^e siècle, est restée fidèle à cet étalon pendant l'époque hellénistique. Nous constatons ainsi que les monnaies de 5 g, l'*argyron boiôtion* de l'*apologia* de Pompidas, sont frappées selon l'étalon éginétique réduit. Les drachmes *symmachikou* sont également frappées selon ce même étalon. Si nous prenons les drachmes *symmachikou* pour des monnaies réelles, les monnaies béotiennes sont des statères (didrachmes). Cela ne doit guère nous surprendre : nous pouvons également observer la création d'un étalon dérivant de l'éginétique et dans lequel le statère correspond à l'ancienne drachme de poids éginétique en Thessalie au cours de la première moitié du II^e siècle.⁶⁸

Comment expliquer cette innovation ? Soulignons tout d'abord que les drachmes de l'*argyron symmachikon* correspondent à l'ancien hémidrachme (triobole) de l'étalon éginétique, qui fut pendant fort longtemps la rémunération

par Catherine Grandjean dans un article qui offre une belle discussion de l'inscription et du problème posé par l'*argyron symmachikon* : Grandjean 1995, 1-26.

65. Roesch 1965, 178 ; Bousquet 1996, 221 (*BullÉpigr*).

66. Dittenberger (*IG VII*) a été le premier à proposer l'identification de ces sept hommes avec des ilarques. Il a été suivi par Roesch 1965, 178.

67. Pour la persistance à Delphes du système TMSO jusqu'à l'Empire, voir Mulliez 1997, 93-102.

68. Kremydi-Sicilianou 2004, 235-258.

quotidienne du fantassin.⁶⁹ Un nombre considérable a été mis en circulation par les Phocidiens durant la troisième guerre sacrée. La plupart des trioboles de la dernière période V du monnayage phocidien (356-346 av. J.-C.) pèsent moins de 2,70 g.⁷⁰ Des cités du Péloponnèse, comme Argos, ont commencé à frapper des monnayages d'argent selon le système éginétique réduit bien avant la fin du IV^e siècle.⁷¹ La monnaie d'environ 2,50 g a été la dénomination la plus commune pendant tout le III^e siècle, puisqu'elle était la dénomination principale des Étoliens depuis les dernières décennies du IV^e siècle.⁷² Durant le III^e siècle, d'autres monnayages ont adopté cette version réduite de l'étalon éginétique.⁷³ Des drachmes du même poids ont commencé à être frappées par Rhodes à partir des années 220.⁷⁴ Durant les dernières décennies du III^e siècle et les trois premières décennies du II^e, cette dénomination a été frappée par des cités du Péloponnèse, comme Élis, par les cités eubéennes d'Histiée et de Chalkis, par les séries A et B des Macédoniens, et par les cités qui frappèrent des drachmes pseudo-rhodiennes.⁷⁵ Signalons également l'arrivée massive, à partir des années 320, des drachmes d'Alexandre III et des Diadoques en Grèce centrale et dans le Péloponnèse, ce qui eut pour résultat de rendre compréhensible l'utilisation d'une drachme plus légère que l'éginétique.

69. Sur les sources, voir Psoma 1999.

70. Williams 1972, 70 : 63 pèsent moins de 2,70 g, 50 entre 2,79 et 2,70 g et 22 entre 2,89 et 2,80 g. Les drachmes aux types tête d'Apollon à droite et cithare pèsent 4,76 g, 4,765 g et 3,63 g : Williams 1972, 69.

71. Papaefthymiou 2011, 312 ; Flament 2009, 87-90 ; Walker 2006, 265-266.

72. Cette dénomination dérivait de l'étalon éginétique, comme Dimitra Tsangari l'a très bien montré : Tsangari 2007, 245-247. La zone de circulation du numéraire étolien est celle des numéraires en étalon éginétique. Cet étalon éginétique avait une longue histoire en Étolie, où le plus ancien trésor, celui d'Agrinion (*IGCH* 37 d'Agrinion), enfoui au Ve siècle, se composait de statères de Tanagra (1), d'Égine (19) et d'Élis (12). Notons que la dénomination de 5 g et son double de 10 g ont été frappés par les Étoliens (série IV) durant le dernier quart du III^e siècle, par les Acarnaniens et les Épirotes : Tsangari 2007, 249-255. Sur le monnayage du koinon acarnanien, voir Dany 1999, 290-307.

73. Comme celui de l'Élide ; voir *Coins of Olympia, The BCD Collection*. « Leu » 90 (10 May, 2004) 74-9, nos. 225-266.

74. Ashton 2004, 97-98.

75. Sur ces monnayages, voir Apostolou 1995, 9-10 ; Psôma 2007a, 79-88 ; Kremydi 2018. Le monnayage d'Histiée fait l'objet de la thèse de doctorat de Vassia Psilakakou.

Pouvons-nous donc suivre Giovannini, pour qui le terme *symmachikon* peut être rattaché à plusieurs monnayages ?⁷⁶ La composition de trésors enfouis à partir de cette période en Grèce centrale et dans le Péloponnèse semble venir à l'appui de cette hypothèse.⁷⁷ Malgré cela, le nombre des trésors est trop limité pour qu'on puisse tirer des conclusions certaines.

Les inventaires de Délos

Les inventaires de Délos notent la drachme *lakonike*⁷⁸, les *mak[edonikas]* (*sc. drachmas*)⁷⁹, l'*argyron* d'Histiée,⁸⁰ dont la première mention date de 198 av. J.-C.,⁸¹ des drachmes *histiaïkou*,⁸² les drachmes rhodiennes et les drachmes de Sicyle dans

76. Giovannini 1978, 46-51.

77. Celle-ci contredit les doutes exprimés à propos de l'hypothèse de Giovannini par Grandjean (1995, 11) : « Elle implique qu'à l'époque des comptes de Pompidas, le numéraire béotien devait circuler au pair avec des monnaies étrangères sur le territoire thébain, ce qui n'est pas du tout conforme aux usages des cités grecques ».

78. *ID* 1408 de 162/161-161/159 et *ID* 1444 a fr. A18, de 141/140.

79. *ID* 1422 l. 12, de 156/155.

80. *Histiakon* : *ID* 380 l. 100, de 198 ; 442 face B 60, 215, de 179 ; 443 face B fr b 139, de 178 ; 455 face B fr b 23, de 173 ; 461 face B fr a 66, de 169 ; 1409 face A fr a col II 100, 113, 114, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 129 fr e 1, 6, 7, après 166 ; 1439 face B fr bc col II 27, de 160-140/139 ; 1450 face A 192, de 140/139.

Histiakon : *ID* 421 l. 86, de 190 ; 425 l. 4, de 185 ; 439 fr a 56, de 181 ; 461 face B fr b 49, de 169 ; 1408 face A col II 5, de 162/161-161/160 ; 1421 face A col I 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, de 156/155 ; 1422 l. 1, de 156/155 ; 1429 B col II 35, 36, 37, 39, 40, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, de 155/154 ; 1430 fr g 5, de 153/152 ; 1432 face A fr b col II 82, face B fr b col I 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 28, 32, 33, 35, 36, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, face B fr a col II 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, de 153/152 ; 1439 fac A fr bc col I 83, II 2, 22, 26, de 166-140/139 ; 1441 face A col I 89, de 150 ; 1442 face B 52, de 146/145-145/144 ; 1443 face A col II 42, face B col I 7, 8, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, de 145/144-142/141 ; 1444 face A fr a 17, de 141/140 ; 1449 face B fr a col I 26, 27, 28, 31, 35, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 100, après 166 ; 1450 face A 59, 182 et face B 2, de 140/139.

81. *ID* 380 l. 100.

82. *ID* 1449 face B fr a col. I *passim*, de 166 av. J.-C.

les listes datées entre 192 et 141/0⁸³. Notons également la mention de l'*achaiikon* (*nomisma* ou *argyrion*),⁸⁴ celles du *boiotion*,⁸⁵ de la drachme *apolloniatische* de la drachme *aiginaia* et *delia*,⁸⁶ et le souci de distinguer entre drachmes rhodiennes et drachmes rhodiennes plinthophores dans le même inventaire.⁸⁷ Dans *ID* 1439, 1449 et 1450 on trouve des *drachmai symmachikou* et des monnaies d'Histiée, et dans *ID* 1449 et 1450, des drachmes de Rhodes et des drachmes plinthophores. Si les inventaires en question reflètent les numéraires en circulation durant le II^e siècle av. J.-C., les drachmes *symmachikai* ne peuvent être que celles frappées par différentes cités de Grèce et d'Asie mineure avec la tête de Méduse au droit et la rose de Rhodes au revers. L'administration du sanctuaire de Délos, très soucieuse d'inventorier les monnaies, choisit soit de mentionner l'autorité émettrice, soit de créer une terminologie fondée sur les types de la monnaie et la terminaison *-phoros* accompagnée du type du revers et plus rarement du droit comme premier composant.⁸⁸ Pour les drachmes *symmachikai*, cela ne fut pas nécessaire et le terme utilisé pour ces monnaies fut adopté partout.

83. *ID* 399 face B 144, de 192 ; 442 face B 204, de 179 ; 443 B fr b 128, de 178 ; 444 B 47, de 177 ; 461 B fr b 36, de 169 ; 1408 A col II 6, de 162/161-161/160 ; 1474 l. 2, après 166 ; *ID* 1444 l. 18.

84. *ID* 1421 A fr. a col. 1 l. 4, de 156/155.

85. *ID* 367 l. 20 [*oboloi*] des années situées entre 250 et 166 ; 396 face B 82, de 194 ; 399 face B 130 (*oboloi*), de 192 ; 442 face B 193, de 179 ; 443 face B fr b 177, de 178 ; 444 face B 36, de 177 ; 461 face B fr b 25, de 169.

86. *ID* 1422 l. 14, de 156/155 pour la première, *ID* 399 face B l. 144 pour la deuxième et *ID* 443 l. 115 pour la troisième. Notons également le *melion didrachmon* de *ID* 443 fr. b l. 128, de 178.

87. *ID* 461 frg b 49, de 169 ; 1443 face A 151 (?), de 145/144-142/141 ; 1422 l. 12, de 156/155 ; 1449 frg. ab col. II 24-25. Des drachmes rhodiennes sont répertoriées dans un certain nombre d'inventaires datant du II^e siècle av. J.-C. : *ID* 310 l. 9, de 250-166 ; 399 B [l. 144] ; 421 l. 66, de 190 environ ; 444 A l. 47, de 177 ; 1414 frg f col. II 3, de 166-157 ; 1421 face B col. I 4, de 156/155 ; 1428 ll. 26-27, [79], (*post* 166) ; 1429 face B col. II 21 (*chia, rhodia*) et 24 (*karia mia kai rhodiai treis*), de 155/154 ; 1430 frg. F 4, de 153/152 ; 1442 face B 50, 52 et 53, de 146/145-145/144 ; 1443 face A 150, 158, de 146/145-142/141 ; 1449 face A frg. Ab col. II 24 et face B frg. A 21 et 97 (*post* 166) ; 1450 face A 97 et 103 (plinthophores), 206 (*chia kai rhodia*), de 140/139 ; 1464 l. 3 (*post* 166) ; 1468 l. 6 (*post* 166). Pour des plinthophores, voir aussi *ID* 1415 l. 3, de 158/157 ; 1449 frg. ab col. II 12 (*post* 166).

88. Voir Robert 1951b, 177 ; Prêtre 1997, 372.

La signification du terme *symmachikon*

Symmachikon dérive du mot *symmachia*, alliance militaire. Bien que les confédérations soient aussi des alliances militaires, les *symmachiai* ne sont pas des confédérations. Par conséquent, le terme *symmachia* n'est pas l'équivalent de *koinon*.⁸⁹ C'est la raison pour laquelle il faut écarter toute explication relative aux *koina* de cette période et essayer de préciser quelle est l'alliance militaire qui frappa ce(s) monnayage(s). De ce point de vue, Catherine Grandjean avait tout à fait raison de chercher une alliance militaire (ou plutôt deux) comme autorité émettrice de l'argent *symmachique*.⁹⁰ Pour elle, c'est l'alliance (*symmachia*) fondée dans les années 220 par Antigone Dôsôn et Aratos.⁹¹ Cette alliance ne prit pas fin avec la mort du roi de Macédoine. Elle fut renouvelée par son successeur, Philippe V. Le jeune souverain présida l'Assemblée de l'Alliance qui vota la guerre aux Étoliens, dont Polybe nous a livré le nom : *symmachikos*.⁹² Pour son financement, différents monnayages furent frappés ou continuèrent d'être frappés par les alliés des deux camps opposés : les Étoliens et leurs adversaires, les Achéens, les Acarnaniens, le roi de Macédoine et ses Macédoniens, les Épirotes et les Béotiens.⁹³ Cependant, cette alliance est bien antérieure à la première mention du *symmachikon*, un monnayage du II^e siècle av. J.-C.

Le nouveau *symmachikon*

Des monnaies d'argent pesant environ 2,50 g continuèrent d'être frappées pendant les années qui suivirent la paix de Naupacte (217 av. J.-C.), avec laquelle prit

89. Comme le pense Doyen 2005, 42-43.

90. Grandjean 1995, 15-17. Voir aussi Grandjean 1995, 1-26, surtout 4-5 et 8-21, pour la date de l'inscription. Sur les comptes de Pompidas, voir aussi Bousquet (*BullÉpigr*) 1996, 221 et les remarques pertinentes de Sosin 2002, 333-339. Pour les interprétations antérieures à celle de C. Grandjean, voir Grandjean 1995, 15-17 ; Brélaz et al. 2007, 302.

91. Voir aussi Grandjean 1995, 15-17. Cette alliance réunissait le roi de Macédoine, la ligue achéenne et les Béotiens contre Cléomène de Sparte et les Étoliens. Sur cette alliance, voir Will 1982, 380-396.

92. Plb. 4.13.6-7 : Τὴν μὲν οὖν αἰτίαν καὶ τὴν ἀφορμὴν ὁ συμμαχικὸς πόλεμος ἔσχεν ἐκ τούτων, τὴν δ' ἀρχὴν ἐκ τοῦ μετὰ ταῦτα γενομένου δόγματος ἀπάντων τῶν συμμάχων· οἱ συνελθόντες εἰς τὴν τῶν Κορινθίων πόλιν ἐπεκύρωσαν τὸ διαβούλιον διαπροστατεύσαντος Φιλίππου τοῦ βασιλέως.

93. Sur ces monnayages, voir Psôma 2007a, 79-88.

fin la guerre des alliés. Entre 215 et 205 av. J.-C., la Grèce métropolitaine fut le théâtre d'opération de la première guerre de Macédoine. Quelques années plus tard eut lieu la deuxième guerre de Macédoine (200-197 av. J.-C.). La troisième guerre de Macédoine, entre 172 et 168, mit fin à la dynastie des Antigonides et à leurs interventions infinies dans les affaires de la Grèce. Pendant ces décennies, nous pouvons observer la formation de deux camps opposés, Rome et la Macédoine. Alliés des Romains pour les unes, alliées du Vieux Royaume pour les autres, les cités et les confédérations de Grèce se divisent à chaque occasion. Afin de remplir leurs obligations envers leurs alliés, les États fédéraux et les cités grecques continuèrent de frapper des monnaies d'argent pesant entre 2,50 et 2,80 g et d'autres dénominations ayant comme point de départ cette fraction.

À ces monnayages vint s'ajouter celui de la cité de Rhodes et ses imitations. Pendant la guerre crétoise (205-201/200 av. J.-C.), des drachmes de 2,80 g furent frappées par des militaires rhodiens et se retrouvent dans plusieurs trésors enfouis en Crète.⁹⁴ Ces drachmes sont mentionnées dans les traités de Rhodes avec Olonte et Hiérapytna, qui datent de 201/200 (*Staatsverträge* 551 l. 27-9 et 552 a l. 39-42).⁹⁵ Elles circulèrent dans le Péloponnèse, en Béotie, en Eubée, en Thessalie, en Épire, en Acarnanie, en Macédoine et en Carie. Des imitations de drachmes rhodiennes, les drachmes pseudo-rhodiennes, furent frappées par plusieurs cités et elles portent au droit la tête de Méduse et au revers la rose, les lettres P – O et des noms et des symboles qui ont permis à Richard Ashton de les attribuer à différentes cités :⁹⁶ Haliartos en Béotie⁹⁷ et

94. Ashton 1987a, 29-39. Les trésors sont les suivants : *CH* VIII 349, vers 200 av. J.-C., Hiérapytna ; *IGCH* 227, 200-175 av. J.-C., Archanes ; *IGCH* 252 (cf. *CH* IX 169) dans les années 80, Knossos ; *IGCH* 330, début du I^{er} siècle av. J.-C., Axos ; *CH* X 162, début du I^{er} siècle av. J.-C. (plinthophores) ; *IGCH* 338, 87-85 av. J.-C., Gortyna ; *CH* IX 332, I^{er} siècle apr. J.-C., Crète. Ashton 2004, 97-8, à propos de l'introduction des drachmes de poids léger de 2,8 g vers la fin des années 220 et sur leur fonction.

95. Bresson 1996, 67. C'est de cette manière qu'Alain Bresson a expliqué l'adoption d'un étalon plus léger pour les drachmes et les hémidrachmes que Rhodes a frappées jusqu'à 190 av. J.-C. Sur la frappe parallèle des alexandres d'argent et le reste du monnayage rhodien, voir Ashton 2001, 88-89 pour les alexandres et 87-90 pour les années 250-190 av. J.-C. ; Ashton 2004, 97-98.

96. Sur l'origine de ce phénomène, voir Ashton 1987a, 29-36. Sur l'arrivée de ces monnayages à l'ouest de la chaîne de montagnes du Pinde : Ashton, Warren 1997, 5-16.

97. Ashton 1988a, 21-32 ; 1995, 1-20 ; 1997, 188-191.

peut-être Larymna (?),⁹⁸ Chalkis ;⁹⁹ Érétrie¹⁰⁰ et un autre atelier eubéen,¹⁰¹ Larissa en Thessalie,¹⁰² un atelier en Macédoine,¹⁰³ Samothrace,¹⁰⁴ Milet,¹⁰⁵ Mylasa,¹⁰⁶ Kos,¹⁰⁷ Kaunos¹⁰⁸ et une autre cité d'Asie Mineure.¹⁰⁹ Elles font partie d'un très grand nombre de trésors enfouis en Grèce centrale, en Macédoine, en Crète, en Acarnanie et en Épire.

L'*argyron symmachikon* des premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Dé-lion peut, à notre avis, être identifié avec la masse de drachmes pseudo-rhodiennes en circulation en Grèce métropolitaine, en Épire et en Macédoine pendant le II^e siècle av. J.-C.¹¹⁰ Le terme *symmachikon* finit par désigner ce nouvel étalon, qui était l'étalon éginétique réduit de moitié. C'est dans ce sens que le terme est utilisé dans le dossier du scandale de Delphes (CID 4 : 119 D 4-13 [FD III 4 : 279 B19-28], F 2-13 [FD III 4 : 281 D8-19], I 12 [FD III 4 : 284 l. 12]) à côté de talents qui, pour les Delphiens et les Amphictyons, sont des talents de poids éginétique et des talents attiques, mentionnés également comme talents stables.¹¹¹

98 Ashton 1995, 18 : monnaies au dauphin.

99. Ashton 2000, 93-113.

100. Ashton 1989, 41-48.

101. Ashton 2000, 93-113.

102. Ashton 1988a, 21-32, surtout p. 28 pour les drachmes aux grappes de raisin.

103. Ashton 1988a, 29-32.

104. Ashton 1988c, 129-134 ; 2002, 59-78.

105. Ashton 2002, 72 n. 20.

106. Ashton 1992, 1-39. Comme R. Ashton me l'a signalé, les drachmes pseudo-rhodiennes qui ont été frappées par Mylasa (avec un aigle sur la joue d'Hélios) sont de poids léger, ne quittent pas la région et ont été émises pour répondre à des besoins locaux dans les années 180 : Ashton, Reger 2006, 125-150.

107. Ashton 1998, 223-228.

108. Ashton 1988b, 67-70.

109. Ashton 1987b, 8-25, pour une attribution des drachmes au nom de Mousaios à la cité de Mylasa. Pour leur attribution à Alabanda, voir Price 1991, 308. Sur une nouvelle attribution à un autre atelier situé bien à l'est de cette ville : Ashton 1995, 10 n. 8 ; Ashton, Meadows 2008, 122.

110. Rappelons que pour M. Feyel, le terme *symmachikon* renvoie « aux alliances conclues après la deuxième guerre de Macédoine » : Feyel 1939, XI-XII.

111. Sur le talent attique et le talent stable, voir Colin 1936, 138-140. Pour une nouvelle discussion, voir Doyen 2012, 151-157.

Des rapprochements prosopographiques et des données de trésors montrent que les drachmes pseudo-rhodiennes furent frappées dans les années qui précédèrent la troisième guerre de Macédoine, afin de servir au financement des opérations des deux côtés, i.e. pour payer des mercenaires.¹¹² De l'autre côté de la mer Égée, les drachmes pseudo-rhodiennes ont pu servir au financement de la guerre antiochique, événement majeur du début du II^e siècle.¹¹³

II. Quelques remarques sur l'étalon de l'*argyrion symmachikon*

Charles Doyen a soutenu et adopté l'identification proposée par Reinach sur la base des informations de Polybe à propos de la drachme en usage pendant cette période (6.39.12-13 : ὁψώνιον δ' οἱ μὲν πεζοὶ λαμβάνουσι τῆς ἡμέρας δὲ ὀβολούς, οἱ δὲ ταξίμαχοι διπλοῦν, οἱ δ' ἵππεῖς δραχμὴν) et du diorthōma d'Auguste de 27 av. J.-C.¹¹⁴ Pour l'auteur de cette étude, l'*argyrion symmachikon* résulte de la drachme corinthienne de 2,9 g.¹¹⁵ Outre le passage de Polybe et le diorthōma d'Auguste, les arguments pour soutenir cette hypothèse ont été : a) la distance entre la dernière mention du triobole de poids éginétique et le début de la frappe du monnayage étolien ; b) la mention de drachmes dans les inventaires de Délos ; c) la mention de statères et des autres dénominations de l'étalon corinthien dans le traité d'alliance entre les Étoliens et les Acarnaniens (IG IX 1² 3). Bien que nous adhérons à l'identification proposée et que nous prenions, nous aussi, la drachme *symmachikou* pour une monnaie frappée, nous nous démarquons de l'auteur pour ce qui concerne la relation entre la drachme corinthienne et l'*argyrion symmachikon*, et nous aurons quelques remarques à faire.

Pour ce qui est de la distance entre la dernière mention du triobole de poids éginétique (IG IX 2, 203 face B23, de 269 av. J.-C.) et le début de la frappe du

112. Voir *supra*, n. 97-109 ; Bresson 1996, 65-77. Cf. Apostolou 1995, 7-19. Voir aussi Apostolou 2004, 259-276 ; Apostolou 2011, 367-74.

113. Notons qu'au II^e siècle ou à partir du milieu de ce siècle, des drachmes de ce poids ont été frappées par les cités de Messène (Grandjean 2003, 112 sqq.), Megalopolis (Dengate 1967, 57-110), Koronè (Grandjean 2003, 153-155), Argos, Sicyone, Patras et Sparte (Grandjean 2003, 141-142). Cf. aussi Grunauer von Hoerschelmann 1978, 21-26. Selon S. von Hoerschelmann, le poids moyen des trioboles spartiates avec des types civiques est de 2,38 g (Grandjean 2003, 138 sqq. et 243-247).

114. Doyen 2005, 39-48.

115. Doyen 2005, 39-48. Doyen a été suivi par Brélaz et al. 2007, 235-307.

monnayage étolien, il faut remarquer que : a) les travaux de Dimitra Tsangari ont montré que les premières séries de monnaies d'argent de 2,50-2,80 g des Étoliens datent du dernier quart du IV^e siècle,¹¹⁶ et b) d'autres monnayages de ce poids ont commencé à être frappés durant les dernières décennies du IV^e siècle, e.g. le monnayage d'Argos.¹¹⁷ c) Ajoutons que des tétrabolos de ce poids ont été également frappés par Athènes au début du III^e siècle « for paying troops in the border forts of Attica... they are the forerunners of the most common Hellenistic coinages of Central and Southern Greece ».¹¹⁸ d) Des documents épigraphiques datant du III^e et du II^e siècles mentionnent des statères, des drachmes et des mines de poids éginétique.¹¹⁹

Comme j'ai essayé de le montrer ailleurs, les inventaires de Délos ne peuvent pas toujours être une source très fiable pour nous apprendre le terme officiel utilisé pour tel ou tel monnayage.¹²⁰ Leur but était de rendre les différents numéraires de la caisse du sanctuaire facilement reconnaissables. C'est la raison pour laquelle une terminologie résultant de l'iconographie monétaire a été créée : la terminaison *-phoros* accompagnée du type du revers et plus rarement du droit comme premier composant.¹²¹ Dans le cas de cistophores et de plinthophores, les termes créés à Délos sont devenus par la suite des termes officiels.¹²² Cependant, ce n'est pas ce qui se passe avec d'autres monnayages.

Pour ce qui concerne l'étalon corinthien, dont aurait pu dériver la drachme *symmachikou*, signalons tout d'abord que durant l'époque archaïque et l'époque classique, les monnaies de Corinthe et de poids corinthien circulaient à Corinthe et dans sa chôra, en Italie du Sud, en Sicile et en Grèce occidentale, c'est-à-dire en Acarnanie et en Épire.¹²³ On ne les trouve jamais en Béotie et leur présence est rare et fortuite dans le Péloponnèse.¹²⁴ Le seul trésor de monnaies de Corinthe enfoui à Palaiomanina Xeromero, placé en Étolie par l'IGCH, ne doit

116. Tsangari 2007, 245-249.

117. Voir *supra*, n. 61.

118. Kroll 2013.

119. Pour la liste de ces mentions, voir Doyen 2012, 105-109.

120. Psoma 2009, 170-180. *Contra*, Robert 1951a, 105-135 ; 1977, 34-47.

121. Voir Robert 1951, 177 ; Prêtre 1997, 372.

122. Pour les (statères) cistophores voir Psoma 2009.

123. Gjongecaj 2011 ; Tsangari 2011.

124. Voir Appendice.

pas être pris en considération, parce que dans l'Antiquité, cette région faisait partie de l'Acarnanie.¹²⁵

De ce point de vue, la mention des unités monétaires en étalon corinthien dans le traité de paix et d'alliance conclu entre les Étoliens et les Acarnaniens (*IG IX 1² 3*) ne nous surprend pas.¹²⁶ Ce traité prévoit le paiement des portions alimentaires avec un statère corinthien par jour pour le cavalier, deux drachmes pour celui qui porte une cuirasse, et d'autres sommes de neuf et sept oboles pour différentes catégories.¹²⁷ L'attachement de la Grèce occidentale à l'étalon corinthien est également relevé par trois autres textes émanant de Corcyre et de sa colonie, Épidamne.¹²⁸ Des mines d'argent corinthien sont mentionnées dans la fondation d'Aristomène et de Psylla pour le financement des fêtes de *Dionysia* à Corcyre.¹²⁹ Dans le décret par lequel la cité de Corcyre acceptait de participer aux diverses célébrations en l'honneur d'Artemis Leucophryène organisées par Magnésie du Méandre, la somme de 150 drachmes corinthiennes est notée (*IG IX 1² 4*, 1196 l. 32 : 208 av. J.-C.). C'est également le cas du décret par lequel la cité d'Épidamne acceptait de participer à la même fête et décidait de verser aux théores de Magnésie une demi-mine corinthienne (*IMagn. 46 l. 41*).

Si les sommes mentionnées dans le traité d'alliance ont été payées avec les monnaies de Corinthe qui circulaient encore durant le premier quart du III^e siècle, que dire des mines corinthiennes mentionnées dans les trois autres inscriptions, qui datent de la fin du III^e siècle et du début du II^e ?¹³⁰ La frappe de

125. Il s'agit de *IGCH 72*, trouvé en 1961, qui se composait de 3 statères de Corinthe, 1 statère d'Ambracie, 2 statères d'Anaktorion et 6 statères de Leucade. Sa date d'enfouissement se situe vers 350-325 av. J.-C. Gehrke, Wirbelauer (2004, 358 no. 116) ont proposé de localiser Astakos à Palaïomanina Xeromero, tandis que Dany (1999, 363) a proposé – avec un point d'interrogation – d'y placer la cité de Sauria. Pour une carte de l'Acarnanie, voir Dany 1999, 363.

126. Dany 1999, 70-80.

127. Notons que la mention des deux drachmes confirme le recours au système corinthien, puisque dans l'éginétique, deux drachmes sont l'équivalent d'un statère.

128. Voir aussi Doyen 2012, 110-114.

129. Κορινθίου ἀργυρίου : *IG IX 1² 4*, 798 l. 4, 7, 69, 102, 112 1196 l. 32 ; Κορινθίαν μνᾶν : 798 l. 19 ; Κορινθίας μνᾶς : 798 l. 41.

130. Pour une date au II^e s. av. J.-C., voir Migeotte 2010 [2011] 64.

statères à types corinthiens dans les deux villes a cessé vers 300.¹³¹ Corcyre a frappé pendant tout le III^e siècle des hémistatères pesant entre 4,7 et 5,2 g selon l'étalon local, et des quarts de statères pesant entre 2,4 et 2,6 g.¹³² Ces monnaies sont frappées avec les types traditionnels du monnayage de Corcyre et leur poids est légèrement inférieur à celui de la drachme corinthienne.¹³³ Épidamne suivit sa métropole, Corcyre, et adopta son étalon.¹³⁴ Le poids de la drachme corcyréenne a continué à baisser pendant le II^e siècle.¹³⁵ Pou-
vons-nous alors en conclure que la monnaie que les deux cités versaient aux théores et celles offertes pour la fondation par Aristomène et Psylla étaient leurs propres monnaies, frappées avec un poids plus léger que la drachme corinthienne ? Sommes-nous autorisés à prendre les drachmes de Corinthe pour des drachmes de poids réduit, frappées selon un étalon corinthien réduit ?

Notons tout d'abord que, selon Sphresa Gjongecaj, les drachmes corinthiennes ont circulé longtemps dans la région.¹³⁶ Est-ce qu'elles servirent à

131. Mørkholm 1991, 84.

132. Fried 1988.

133. Sur le monnayage de Corcyre jusqu'à 229, av. J.-C. voir Fried 1988. Sur le monnayage de Corcyre à l'époque hellénistique, voir Mørkholm 1991, 84, 152 ; Ashton, Warren 1997, 5-16. Sur le monnayage acarnanien, voir Dany 1999, 276-308, 311-333. L'étalon de Corcyre fut adopté par les Acarnaniens et les Épirotes pour leurs monnayages d'argent. Sur le monnayage épirote, voir Franke 1961, 134-217, surtout p. 159 pour les poids des monnaies épirotes.

134. À mon avis, les statères corcyréens de IG I³ 383 sont les monnaies de 11,6 g, car le terme statère renvoie à la monnaie la plus lourde d'un étalon : Psoma 2001. Voir Stoyas 2004 ; Psoma 2015. *Contra*, Kraay 1976, 126-127 ; Parise 2010. Pour le monnayage d'Épidamne voir Meta 2015.

135. À la fin du III^e siècle, Corcyre changea de types et adopta pour les hémistatères la tête de Dionysos et le Pégase. Ces monnaies pèsent moins de 5 g. Le poids de la drachme passa à 3,3 g quelques années plus tard et c'est la raison pour laquelle les types changèrent de nouveau : tête de Dionè au droit et au revers le Pégase. Les hémidrachmes étaient frappées avec le Pégase au droit et la tête d'Aphrodite ou d'Apollon au revers. La politique monétaire d'Épidamne suivit *grosso modo* celle de sa métropole et la cité frappa également des drachmes de 3,3 g environ : Gjongecaj 1998. Sur l'étalon dit « corcyréen », voir Giovannini 1978, 51 ; Gjongecaj 1998, 89 n. 5 ; Stoyas 2004 ; Psoma 2015.

136. Gjongecaj 2011.

effectuer ces paiements et l'investissement exigé par la fondation du vieux couple d'Hylléens ? S'agit-il d'une monnaie de compte, chose plausible, ou convient-il d'être plus précis ? Nous ne pouvons pas exclure ces deux possibilités. Notons également qu'un système d'équivalences entre les différents étalons existait en l'occurrence et facilitait le calcul et les transactions. Cela permettait de verser facilement la somme calculée en statères, drachmes, mines et demi-mines corinthiennes en monnaies de poids attique.¹³⁷ Le statère corinthien que le traité prévoyait comme rémunération du cavalier équivalait en fait à deux drachmes de poids attique, numéraire très abondant à l'époque hellénistique.¹³⁸ Selon ce système d'équivalences, une mine (150 drachmes) de Corinthe équivalait à 100 drachmes de poids attique, et une demi-mine de Corinthe à 50 drachmes attiques.¹³⁹ Ce sont les sommes versées par les cités de Corcyre et d'Épidamne à leurs théores. Dans les trois textes mentionnés, ce vieil étalon servait à calculer des sommes qui devaient être versées pour servir à des paiements à l'étranger.¹⁴⁰ Nous rappelons que les Technites de Dionysos exigeaient d'être payés en étalon international.¹⁴¹ Au cours du III^e siècle, la cité de Corcyre versa un statère d'or d'Alexandre à des personnes pour lesquelles elle avait voté des honneurs.¹⁴² Une nouvelle fois, la cité dut recourir à un étalon international pour répondre à ses besoins.

Malgré ces observations, il faut admettre que si les cités de Corcyre et d'Épidamne, tout comme les Acarnaniens et les Étoliens, avaient voulu recourir à l'étalon attique, elles auraient pu l'écrire explicitement, comme Corcyre

137. Voir l'excellent tableau de Kroll 2001, 80.

138. Sur l'arrivée, la circulation et la thésaurisation des drachmes d'Alexandre III en Grèce, voir Touratsoglou 1998, 71-101 ; 2000, 91-118.

139. Kroll 2001, 80.

140. Sur les Technites de Dionysos et leurs déplacements, voir Aneziri 2008, 232 avec n. 88. Sur les numéraires de caractère international dans lesquels ils exigeaient d'être payés, voir Psoma 2007b, 237-255. La même explication a été proposée par Dany 1999, 275, pour l'étalon corinthien du traité entre Étoliens et Acarnaniens : « Man orientierte sich hier an international üblichen Besoldungsrichtlinien, bei denen der lokal gebräuchliche Münzfuss keine Rolle spielte ».

141. Picard 1996, 244-5 ; Psoma 2007b, 238.

142. IG IX 1² 4, 787 l. 14.

l'a fait avec le statère d'or d'Alexandre.¹⁴³ Il n'y avait pas de raison de se cacher derrière l'étalon corinthien. C'est la raison pour laquelle il faut se tourner vers le monnayage de Corinthe. Notons que tous les paiements mentionnés dans les documents épigraphiques de Grèce occidentale devaient être effectués à l'extérieur, à des mercenaires, des théores, des étrangers et des acteurs. Ils devaient également être investis.

Plus plausible, donc, que le recours à l'étalon athénien ou à l'étalon corinthien réduit, que nous appelons corcyréen, une solution bien plus simple semble s'imposer. Le recours à des monnaies de Corinthe, pour des paiements à l'étranger et des investissements, par des autorités émettrices dont les monnayages furent frappés selon une version réduite de cet étalon suggère que la monnaie de Corinthe ne prit pas fin durant la dernière décennie du IV^e siècle, mais continua d'être frappée à l'époque hellénistique. À l'appui de cette hypothèse, citons les trésors suivants : a) le trésor d'Antigoneia contenait 2 statères et 205 drachmes de Corinthe, 1 hémidrachme de Sicyone, 3 drachmes de Chalkis, 2 drachmes d'Apollonia, 4 drachmes d'Histiée et 1 monnaie d'Épire.¹⁴⁴ b) Le trésor de Dermishit se composait de 4 statères et de 63 drachmes de Corinthe et 9 drachmes d'Histiée.¹⁴⁵ c) Le trésor de Prévéza contenait 1 statère d'argent de Philippe II, 1 hémidrachme béotienne, 1 hémidrachme de Parion, 5 statères et 500 drachmes de Corinthe et 75 drachmes d'Histiée.¹⁴⁶ d) Le trésor de Vonitsa dans lequel on trouve 1 denier, 5 alexandres d'argent, 1 tétradrachme de Persée, 1 drachme de Magnètes, 1 tétradrachme étolien, 1 triobole étolien, 1 triobole béotien, 1 tétradrachme athénien, 61 trioboles achéens, 1 tétrobole d'Argos Amphilochikon, 1 triobole arcadien et 4 tétradrachmes de Sidè, 12 drachmes de Corinthe et 58 drachmes d'Histiée.¹⁴⁷ Nous trouvons dans les quatre trésors des drachmes corinthiennes associées à des monnaies d'Histiée de date hellénistique.¹⁴⁸ Nous ne pouvons que conclure que la frappe des drachmes continua pendant la période

143. Voir note précédente.

144. Gjongecaj-Vangjeli 2016, 161-169 no. 15, pls. 61-65.

145. Gjongecaj-Vangjeli 2016, 170-177 no. 16, pls. 66-68.

146. *IGCH* 247.

147. *CH* VIII 431.

148. Gatzolis, Psoma 2018. Sur le monnayage d'Histiée, nous attendons la thèse de Vassia Psilakakou.

hellénistique.¹⁴⁹ C'est la raison pour laquelle elles sont mentionnées dans des documents épigraphiques de Grèce occidentale, de Corcyre et d'Épidamne.

Nous pouvons donc en conclure que la Grèce métropolitaine fut divisée pendant le II^e siècle av. J.-C. en deux zones de circulation : celle de l'*argyron corinthien* et celle de l'*argyron symmachikon*. Les monnayages de l'une sont rarement mêlés aux monnayages de l'autre dans les trésors. Dans les deux cas, la drachme pesait environ 2,50 g. En insistant à établir une distinction, nous ne faisons que suivre les Anciens.

149. Nous attendons l'étude de Lee Brice sur les drachmes de Corinthe.

Appendix

Trésors de monnaies de Corinthe en Grèce

Enfouis à Corinthe et dans sa chôra

CH VIII 17, Grèce / 1981-2, 500 av. J.-C.

31 + AR de Corinthe

IGCH 11, Isthmia / 1954, c. 480 av. J.-C.

135 AR dans le temple de Poséidon (Eretrie : 1 fr. ; Egine : 43 st., 18 dr. et fr. ; Corinthe : 14 st., 12 dr. et 30 fr. ; Sicyone : 1 fr. ; Argos : 3 fr. ; Tégée : 2 fr. ; Naxos : 1 fr. ; unc. : 10)

IGCH 17, Corinthe / 1928, c. 470-460 av. J.-C.

36 + AR (Corinthe : 3 st., 28 diob., 2 ob. ; Corinthe ? : 3 trihémioboles de types casque/ T)

IGCH 18, Corinthe ? / c. 1935, c. 470-450 av. J.-C.

14 AR de Corinthe

IGCH 25, Corinthe, dans les environs / 1952-1953, 430-415 av. J.-C.

250 + AR de Corinthe et de ses colonies

IGCH 41, Péloponnèse ? / 1965, fin du 5ème siècle av. J.-C.?

c. 50 AR de Corinthe et 4 d'Argos

IGCH 64, Corinthe, 1932 / c. 338 av. J.-C.

3 AR, 54 Æ trouvées dans les fouilles (Corinthe : 2 dr., 1 ob., 52 Æ ; Phlionte : 1 Æ ; Tégée : 1 Æ)

IGCH 85, Chiliomodi, 18 km au Sud de Corinthe / 1932, 306 av. J.-C.

196 AR (Leukas : 9 st. ; Corinthe : 70 st., 84 dr. ; Ptolémée I : 21 tetradr., 12 dr.)

IGCH 200, Kyra Vrysi, dans le voisinage de Corinthe, 1934, 3ème siècle av. J.-C.

46 AR, 154 Æ (Leukas : 1 st. ; Corinthe : 1 st., 6 dr. et 151 Æ ; Corinthe et colonies : 38 AR fr. ; Sicyone : 3 Æ).

Enfouis dans le Péloponnèse

IGCH 114, Argos / 1967, fin du 4ème siècle av. J.-C.

8 + AR (Philippe III : 1 tétr. ; Corinthe : 1 dr. ; Argos : 6 fr.)

IGCH 171, Mycènes / 1895, 250-240 av. J.-C.

3786 AR dans trois jarres (Leukade : 1 st. ; Corinthe : 7 st., 254 dr., 35 triob. ;

Phlionte : 82 triob., 51 trihémiob. ; Argos : 1763 triob., 1175 trihémiob., 416 ob. ; Ptolémée II : 2 st. [tétr.] d'argent)

IGCH 182, Therianos, à l'ouest de Patras / 1930, après 265 av. J.-C.

55 monnaies (Pharsale : 1 triob. ; Phocide : 2 triob. ; Karystos : 1 dr. ; Chalkis : 13 dr. ; Histiée : 2 triob. ; Corinthe : 1 dr. et 1 triob. ; Sicyone : 31 triob. ; Argos : 3 triob.)

IGCH 246, Péloponnèse / 1936, c. 175-150 av. J.-C.

35 AR (Alexandre III : 1 tétr., 4 dr. ; Philippe III : 1 tétr., 1 dr. ; Corinthe : 1 triob. ; Sicyone : 2 dr., 19 triob., 1 ob. ; Ligue achéenne : 4 triob. ; Ligue arcadienne : 1 triob.)

IGCH 261, Zougra (anc. Pellenè), Achaïe / 1859, c. 146 av. J.-C.

985 + AR dans une vase de bronze (Ainianes : 1 triob. ; Lamia : 1 triob. ; Etolie : 104 triob. ; Locriens Oponotes : 11 triob. ; Béotie : 32 triob., 22 dr. ; Egine : 3 dr. ; Corinthe : 1 triob. ; Sicyone : 11 triob. ; Ligue achéenne : 654 triob. ; Messène : 2 triob. ; Argos : 96 triob. ; Megalopolis : 47 triob.)

Enfouis en Grèce occidentale

CH V 7 (= *CH* I 13), 'N.W. Greece' / 1964, 460-455 av. J.-C.

133 AR (Corinthe : 100 st., Leucas : 32 st., uncert. 1 st.)

CH VIII 52, 'Unknown Findspot', av. 1985, de 450 av. J.-C.

152 + AR (Corinthe : 12 pégases et 61 de types pégase / tête d'Athéna ; Corcyre : 57 st., 20 hémidr. et 2 dr.)

CH VIII 53, Corcyre / 1985, de 450 av. J.-C.

11+ AR (Corcyre : 5+ st. ; Leucas : 1+ pégase ; Corinthe : 5+ pégases)

IGCH 72, Palaiomanina Xeromero, Aetolia / 1961, 350-325 av. J.-C.

12 AR (Corinthe : 3 pégases ; Ambracie : 1 pégase ; Anaktorion : 2 pégases ; Leucas : 6 pégases)

CH VIII 159, 'Unknown Findspot' / avant 1952, 330 av. J.-C.

200 AR, (Corinthe : st. [SNG Delep. 1864, 1876, 1880, 1884, 1888-9, 1896-9, 1905] ; Locriens Oponotes : st. [SNG Delep. 481] ; Anaktorion : st. [SNG Delep. 1214, 1215] ; Argos Amphiloichikon : st. [SNG Delep. 1223, 1224] ; Leucas : st. [SNG Delep. 1226, 1229] ; Thyrrheion : st. [SNG Delep. 1247, 1248, 1251]).¹⁵⁰

150. Voir SNG Delep. Hoard Index.

CH VII 45 (= CH IV 31), Stratos, 1974 / 330 av. J.-C.

204 + AR (Philippe II : 1 st. d'argent [tétr.] ; Acarnanie : 8 hémidr. ; Stratos : 1 hémidr. ; Béotie : 4 st. et 1 hémidr. ; Thèbes : 3 dr. et 2 hémidr. ; Platée : 1 hémidr. ; Locris : 3 hémidr. ; Phocide : 18 hémidr. ; Egine : 5 st., 2 dr. et 1 ob. ; Corinthe : 11 dr. ; Leucas : 7 st. et 4 hémidr. ; Anaktorion : 2 st. ; colonies de Corinthe : 25 st., 23 dr. et 12 hémidr. ; Sicyone : 1 st., 3 dr. et 50 hémidr. ; Elis : 1 st. et 14 hémidr. ; Kranion : 1 hémidr. ; Argos : 1 hémidr. ; Tégée : 1 hémidr.)

IGCH 88, Grèce occidentale ? / 1907, c. 325-300 av. J.-C.

28 + AR (Dyrrhachion : 1 st. ; Ambracie : 3 st. ; Alyzia : 1 st. ; Anaktorion : 4 st. ; Coronta : 1 st. ; Leukas : 2 st. ; Stratos : 1 st. ; Corinthe : 15 st.)

IGCH 119, Leukas / c. 1925, c. 300 av. J.-C.

49 + AR (Syracuse : 1 une et demi-litre ; Anaktorion : 1 triob. ; Leucas : 1 dr., 1 triob. et 3 fr. ; Corinthe : 21 dr., 1 trihémioib., 11 triob. et 8 petites fr.)

CH VIII 237, Ithaca / 1985 de c. 300 av. J.-C.

30 AR (Corinthe : 28 st. ; colonies : 2 st., Ravel 5)

CH X 54, Corcyre / 1997, fin 4ème-début 3ème s. av. J.-C.

203 AR (Alexandre III : 1 tétr., 2 dr. ; Lysimaque : 1 dr. ; Corinthe : 22 st. et 6 dr. ; Leucas : 4 st. et 2 dr. ; Lucani : 1 dr. ; Corcyre : 107 st., 7 didr., 15 dr. ; Dyrrhachion : 29 st. ; Apollonia : 1 st. ; Monounios : 5 st.).¹⁵¹

IGCH 140, Céphallénie / 1935, 300-275 av. J.-C.

2 AU, 350-400 AR : (Tarante : 2 st. d'or ; Thourioi : dist. ; Velia : 1 st. ; Dyrrhachion : st. et dr. ; Corcyre : st. ; Chalkis : dr. ; Egine : st. et pégages de Corinthe, Corcyre, Ambracie, Anaktorion, Leucas et Thyrrheion).

IGCH 147, Arta, Ambracie, Epire / 1929, 280 av. J.-C.

60 AR : (Philippe II : 33 tétr. ; Acarnanie : 3 st. et 1 dr. ; Anaktorion : 1 st. ; Leucas : 2 st. ; Corinthe : 18 st. et 2 dr.).

CH IX 136, Anaktorion, environs / 1993, de 300-250 av. J.-C.

53 AR : (Athènes : 3 tétr. ; Alexandre III : 3 tétr. ; Corinthe : 3 + st. ; Anaktorion : 2 st. ; Leucas : 2 st. ; Thèbes : 1 st. (ΛΥΚΙ+grapes) ; Locriens Opontes : 1 st. ; Sicyone : 1 st. ; Elis : 1 st. (tête d'Héra / aigle dans une couronne) ; Egine : 1 st. ; Thespies : 1 st.

IGCH 201, Epire / avant 1825, 3ème siècle av. J.-C.

150 + AR (drachmes de Corinthe et de ses colonies : Ambracie, Dyrrhachion, Corcyre, Acarnanie, Anaktorion, Leucas et incertaines).

151. Preka, Gjongegaj 2007.

CH II 74, 1973 ? 3^{ème} siècle av. J.-C.

75 + AR (Philippe II ; Acarnanie ; Corinthe et colonies : st. ; Sicyone : 1 st., 1 dr., 50 triob. ; ligue étolienne et Locriens Opones très probablement aussi).

IGCH 207, Bouthrôtos, fin 3^{ème} siècle av. J.-C.

15 AR (Kaulonie : 1 dr. ; Durrhachion : 5 hémist. ; Corcyre : 1 hémist., 2 drachmes ; Corinthe : 4 dr., 1 hémidr. ; Sicyone : 1 dr.)

CH VIII 431, Vonitsa, Acarnanie / 1993, de 168 av. J.-C.

148 + AR (Rome : 1 denier, 5 alexandres d'argent ; Persée : 1 tétr. ; Magnètes : 1 dr. ; ligue étolienne : 1 tétr. et 1 triob. ; Béotie : 1 triob. ; Athènes : 1 tétr., ligue achéenne : 61 triob. ; Argos Amphiloichikon : 1 tétr. ; ligue arcadienne : 1 triob. ; Sidè : 4 tétr. ; Corinthe : 12 dr. ; Histiée : 58 dr.)

CH IX 248, Amphiloichia / 160 av. J.-C.

47+4+2 ? AR (A : Corinthe, 1 dr. ; Corcyre : 14 dr. ; Leucas : 9 dr. ; Palairos : 1 dr. ; Uncertaine : 16 dr ; Epire : 1 dr. ; ligue acarnanienne : 1 dr. / B : Rhodes : 1 didr. ; Larissa : 1 dr. ; Dyrrhachion : 1 dr. ; Leucas : 1 didr. / C : Palairos ? : 1 dr. ; unvertaine ? : 1)¹⁵²

CH VIII 450, Ambracie, Acarnanie / 1982 de 150-100 av. J.-C.

8 AR (Ambracie, Corinthe et Corcyre).

CH VIII 338, Grèce / 1986 ou bien avant, 200-50 av. J.-C.

45 AR (Philippe II : 1 hémidr. ; Locriens Op. 1 hémidr. ; Ligue arcadienne : 2 hémidr. ; Ligue étolienne : 2 hémidr. ; Ligue achéenne : 35 hémidr. ; Messène : 1 hémidr.)

Selénè Psoma

Université nationale et capodistrienne d'Athènes

spsoma@arch.uoa.gr

152. Voir Ashton, Warren 1997.

Summary

The aim of this paper is to collect all the evidence on the drachmai argyriou symmachikou in two distinct groups of epigraphic documents: the first includes documents from Miletus and Colophon that date from the last fifteen years of the 4th cent. BC and the second includes documents from Boeotia and Arcadia that date from the 2nd/1st cent. BC. The symmachikai drachmai of the first documents are interpreted in the context of the alliance of Antigonos-the-one-Eyed with a number of cities of Asia Minor after his declaration of the freedom of the Greek cities in Tyros. These symmachikai drachmai were coins of Persian weight that were issued by a number of cities during this period.

The drachmai symmachikou of the second group were the Rhodian imitations struck by a number of cities that participated in the wars between Rome, the Antigonids and the Seleucids. The paper discusses and takes into consideration epigraphic documents, hoard and numismatic evidence. It is followed by a discussion on the reference to Corinthian drachms in public documents from Aetolia and Acarnania, Corcyra and Epidamnus and by the suggestion to identify them, not with Corcyrean-weight coinages or coins of Corcyra, but with the Corinthian drachms issued by the city of Corinth during the Hellenistic period and down to 146 BC. The conclusion is based on recently published hoard evidence from Illyria.

Bibliographie

- Accame, S. 1946. *Il dominio romano in Grecia della guerra acaiaca ad Augusto*. Rome.
- Alram, M. 2011. «The Coinage of the Persian Empire», dans W.E. Metcalf (éd.), *The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*. Oxford, 61-87.
- Aneziri, S. 2008. «World Travellers: the Association of Artists of Dionysus», in R. Hunter, I. Rutherford (éds.), *Wandering Poets in Ancient Greek Culture. Travel, Locality and Pan-Hellenism*. Cambridge, 217-306.
- Anokhin, V.A. 1980. *The Coinage of Chersonesus, IV Century B.C. - XII Century A.D.*, (BAR International Series 69). Londres.
- Apostolou, E. 1995. «Les drachmes rhodiennes et pseudo-rhodiennes», *RN* 150, 7-19.
- Apostolou, E. 2004. «Η κυκλοφορία των ψευδοροδιακών δραχμών στο θεσσαλικό χώρο κατά τους μέσους ελληνιστικούς χρόνους. Ερμηνεία του φαινομένου», dans *Obolos 7. Coins in the Thessalian Region. Proceedings of the Third Scientific Meeting*. Athènes, 259-276.
- Apostolou, E. 2011. «L'économie de Rhodes hellénistique et son influence en mer Égée», dans Th. Faucher, M.-Chr. Marcellesi, O. Picard (éds.), *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes 14-17 avril 2010* (BCH Suppl. 53). Athènes, 367-74.
- Ashton, R.H.J. 1987a. «Rhodian-Type Silver Coinages from Crete», *SM* 146, 29-36.
- Ashton, R.H.J. 1987b. «Pseudo-Rhodian Drachms and the Beginning of the Lycian League Coinage», *NC* 147, 8-25.
- Ashton, R.H.J. 1988a. «A Series of Pseudo-Rhodian Drachms from Mainland Greece», *NC* 148, 21-32.
- Ashton, R.H.J. 1988b. «A Pseudo-Rhodian Drachm from Kaunos», *SM* 38, 67-70.
- Ashton, R.H.J. 1988c. «Pseudo-Rhodian Drachms from Samothrace», *NC* 148, 129-134.
- Ashton, R.H.J. 1989. «Pseudo-Rhodian Drachms from Eretria (Euboia)», *RN* 31, 41-48.
- Ashton, R.H.J. 1992. «The Pseudo-Rhodian drachms of Mylasa», *NC* 152, 1-39.
- Ashton, R.H.J. 1995. «Pseudo-Rhodian Drachms from Central Greece», *NC* 155, 1-20.
- Ashton, R.H.J. 1997. «More Pseudo-Rhodian Drachms from Central Greece», *NC* 157, 188-191.

- Ashton, R.H.J. 1998. «The Pseudo-Rhodian Drachms of Cos», *NC* 158, 223-228.
- Ashton, R.H.J. 2000. «More Pseudo-Rhodian Drachms of Central Greece, Halimartos (again), Chalkis and Euboea uncertain (?)», *NC* 160, 93-113.
- Ashton, R.H.J. 2001. «The Coinage of Rhodes 408-c. 190 BC», dans A. Meadows, K. Shipton (éds.), *Money and its Uses in the Ancient Greek World*. Oxford, 79-115.
- Ashton, R.H.J. 2002. «Clubs, Thunderbolts, Torches, Stars and Caducei: More Pseudo-Rhodian Drachms from Mainland Greece and the Islands», *NC* 162, 59-78.
- Ashton, R.H.J. 2012. «The Cities of Mainland Greece and Asia Minor», dans W.E. Metcalf (éd.), *The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*. Oxford, 191-210.
- Ashton, R.H.J., Kinns, Ph. 2004. «Opuscula Anatolica III. Redating the Earliest Alexander Tetradrachms of Rhodes», *NC* 164, 93-102.
- Ashton, R.H.J., Meadows, A.R. 2008. «The Letoon Deposit; Lycian League Coinage, Rhodian Plinthophoroi, and Pseudo-Rhodian Drachms from Halimartos (yet again) and Asia Minor», *NC* 168, 111-134.
- Ashton, R.H.J., Reger, G. 2006. «The Pseudo-Rhodian Drachms from Mylasa Revisited», dans P.G. van Alfen (éd.), *Agoranomia. Studies in Money and Exchange Presented to John. H. Kroll*. New York, 125-150.
- Ashton, R.H.J., Warren, J.A.W. 1997. «A Hoard of Western Greek and Pseudo-Rhodian Silver», *RBN* 143, 5-16.
- Billows, A.R., 1990. *Antigonos the One-Eyed and the Creation of the Hellenistic State*, Berkeley.
- Brélaz, C., et al. 2007. « Les premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion et le concours pan-béotien des *Delia* », *BCH* 131, 235-307.
- Bresson, A. 1996. « Drachmes rhodiennes et imitations : une politique économique de Rhodes ? », *REA* 98, 65-77.
- Burkhalter, F., Picard, O. 2005. « Le vocabulaire financier dans les papyrus et l'évolution des monnayages lagides en bronze », dans F. Duyrat, O. Picard (éds.), *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002* (Études alexandrines 10). Caire, 53-80.
- Colin, G. 1903. « Actes amphictyoniques relatifs à la fortune du temple d'Apollon et aux limites du territoire sacré », *BCH* 27, 104-73.
- Dany, O. 1999. *Akarnanien im Hellenismus. Geschichte und Völkerrecht in Nordwest-*

griechenland (Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte 89). Munich.

- Dengate, J. 1967. «The Triobols of Megalopolis», *ANSMN* 13, 57-110.
- Descat, R. 2010. « *Argyriou symmachikon* et l'histoire de la Carie à la fin du IVE s. a.C. », dans R. van Bremen, J.-M. Carbon (éds.), *Hellenistic Karia, Proceedings of the First International Conference on Hellenistic Karia, Oxford, 29 June-2 July 2006*. Bordeaux, 133-144.
- Dmitriev, S. 2011. *The Greek Slogan of Freedom and Early Roman Politics in Greece*. Oxford.
- Doyen, Ch. 2005. « Tribole éginétique réduit ou drachme symmachique ? », *RBN* 151, 39-48.
- Doyen, Ch. 2012. *Études de métrologie grecque*. Vol. II. *Étalons d'argent et du bronze en Grèce hellénistique* (Études de numismatique 4). Louvain-la-Neuve.
- Feyel, M. 1936. « Études d'épigraphie béotienne », *BCH* 60, 175-83.
- Feyel, M. 1939. « L'argent symmachique en Grèce centrale au second siècle av. notre ère. Communication à la société pour l'encouragement des études grecques », *REG* 52, XI-XII.
- Feyel, M. 1942. *Contribution à l'épigraphie béotienne*. Le Puy.
- Flament, Ch. 2009. « Classement stylistique et essai de périodisation des monnaies au loup d'Argos », *RN* 165, 81-105.
- FD = *Fouilles de Delphes*.
- Franke, P.R. 1961. *Die antiken Münzen von Epirus*. Wiesbaden.
- Fried, S. 1988. *The Autonomous Silver Coinage of Korkyra from the Earliest Striking through 229 B.C.* Ann Arbor.
- Gatzolis, Chr., Psoma, S.E. 2018. «Coinages Issued to Serve Roman Interests and the Case of Histiaia», dans J. Fournier, M.-G. Parissaki (éds.), *Les communautés du nord égéen au temps de l'hégémonie romaine : entre ruptures et continuités* (Μελετήματα 77). Athènes, 63-77.
- Gehrke, H.J., Wirbelauer, E. 2004. «Akarnania and Adjacent Areas», dans M.H. Hansen, Th.H. Nielsen (éds.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*. Copenhagen, 351-74.
- Giovannini, A. 1978. *Rome et la circulation monétaire en Grèce au II^e siècle avant Jésus-Christ*. Basel.
- Gjongecaj, S. 1998. « Le trésor de Kresphan (Albanie) », *RN* 153, 81-102.
- Gjongecaj, S. 2011. « La circulation monétaire en Illyrie du Sud et en Épire du Ve au Ier siècle av. J.-C. », dans Th. Faucher, M.-Chr. Marcellesi, O. Picard

- (éds.), *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes 14-17 avril 2010* (BCH Suppl. 53). Athènes, 213-243.
- Gjongecaj-Vangjeli, S. 2014. *Thesare me monedha antike të gjetura në Shqipëri (shek. V-I p.Kr)*. Tirana.
- Grandjean, C. 1995. « Les comptes de Pompidas (IG VII 2426). Drachmes d'argent symmachique et drachmes de bronze », *BCH* 119, 1-26.
- Grandjean, C. 2003. *Les Messéniens de 370/69 au I^{er} siècle de notre ère. Monnayages et histoire* (BCH Suppl. 44). Athènes.
- Grunauer-von Hoerschelmann, S. 1978. «Die Münzprägung der Lakedaimonier» (AMUGS VII). Berlin.
- Habicht, Chr. 1987. «Fremde Richter im aetolischen Delphi?», *Chiron* 17, 87-95.
- Hackens, T. 1969. « La circulation monétaire dans la Béotie hellénistique : trésors de Thebes 1935 et 1965 », *BCH* 93, 701-29.
- Jenkins, G.K. 1958. «A Note on Corinthian Coins in the West», in *ANS Centennial Publication*. New York, 367-79.
- Jones, J.R.M. 1971. «Some Numismatic Problems in the Delian Inventories», *ANSMN* 17, 127-136.
- Karwiese, St. 1980. «Herakliskos Drakonopnigon», *NC* 140, 1-27.
- Kinns, Ph., et al. 2002. R.H.J. Ashton, N. Hardwick, Ph. Kinns, A. Meadows, «The Pixodarus Hoard», *CH* IX, 159-243.
- Kovalenko, S. 2008. *Die spätclassische Münzprägung von Chersonesos Taurica*. Berlin.
- Kraay, C.M. 1976. *Archaic and Classical Greek Coins*. Londres.
- Kremydi-Sicilianou, S. 2004. «Hoard Evidence from Thessaly in the Second and First Centuries BC: From a “Multi-currency” to a “Double Currency” System», *Obolos* 7, 235-258.
- Kremydi, S. 2018. *‘Autonomous’ Coinages under the Late Antigonids* (Μελετήματα 79). Athènes.
- Kroll, J.H. 1993. *The Athenian Agora XXVI: The Greek Coins*. Princeton.
- Kroll, J.H. 2001. «Observations on Monetary Instruments in Pre-Coinage Greece», dans M.S. Balmuth (éd.), *Hacksilber to Coinage: New Insights into the Monetary History of the Near East and Greece. A Collection of Eight Papers Presented at the 99th Annual Meeting of the Archaeological Institute of America* (Numismatic Studies 24). New York, 77-91.
- Kroll, J.H. 2013. «On the Chronology of Third-Century BC Athenian Silver Coinage», *RBN* 159, 33-44.

- Le Rider, G. 1963. *Deux trésors de la Propontide*. Paris.
- Le Rider, G. 1971. « Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle », RN 13, 143-148.
- Lewis, D.M. 1962. «The Chronology of the Athenian New Style Coinage», NC 122, 275-300.
- Liampi, K. 2012. «The Molossian Settlement at the Ioannina Castle. Contribution to the Coin Circulation and History of the Site», SNR 91, 5-31, pl. 1-4.
- MacDonald, D. 2001. «Sicilian and Italian Overstrikes on Pegasi», *Nom. Chron.* 21, 55-64 (en anglais), 65-71 (en grec).
- Maier, F.G. 1959. *Mauerbauinschriften*. Vol. I, *Texte und Kommentare* (Vestigia. Beiträge zur alten Geschichte I). Heidelberg.
- Marcellesi, M.-Chr. 2004. *Milet des Hécatomnides à la domination romaine. Pratiques monétaires et histoire de la cité du IV^e au II^e s. av. J.-C.* (Milesische Forschungen 3). Mainz.
- Meadows, A. 2004. «The Earliest Coinage of Alexandria Troas», NC 164, 47-70.
- Meadows, A. 2011. «The Chian Revolution: Changing Patterns of Hoarding in 4th-Century BC Western Asia Minor», dans Th. Faucher, M.-Chr. Marcellesi, O. Picard (éds.), *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes, 14-17 avril 2010* (BCH Suppl. 53). Athènes, 273-95.
- Meta, A. 2015. *Le monnayage en argent de Dyrrachion, 375-60/55 av. J.-C.* Athènes.
- Migeotte, L. 1982. *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*. Genève – Québec.
- Migeotte, L. 2010 [2011]. « La fondation d'Aristomenes et de Psylla à Corcyre »: dispositions administratives et financières », *Studi Ellenistici* XXIV, 63-9.
- Mørkholm, O. 1991. *Early Hellenistic Coinage: From the Accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-186 B.C.)*. Cambridge.
- Mulliez, D. 1997. « Le denier dans les actes d'affranchissement delphiques », *Topoi* 7, 93-102.
- Papaefthymiou, E. 2011. « Une monnaie grecque inédite : un triobole d'Argos en Argolide », dans *Proceedings of the 14th International Congress of Numismatics, Glasgow 2009*. Glasgow, 310-317.
- Parise, N. 2010. «Unita di conto a Corcira nell'eta arcaica», *AIIN* 56, 9-28.
- Picard, O. 1996. « Monnaie *ἑλοσχερής*, monnaie de poids réduit, apousia en Eubée, à Délos et ailleurs », dans *Χαρακτήρ. Ἀφιέρωμα στὴ Μαντῶ Οἰκονομίδου*. Athènes, 243-250.

- Picard, O. 2007. « Monétarisation et économie des cités grecques à la basse période hellénistique : la fortune d'Archippè de Kymè », *Approches de l'économie hellénistique*, *EAHSBC* 7, 85-119.
- Prêtre, C. 1997. « Un collier délien », *REA* 99, 371-376.
- Preka, K., Gjongecaj, S. 2007. « Le trésor de Corfou, 1997 », dans Gh. Moucharte, et al. (éds.), *Liber Amicorum Tony Hackens* (Numismatica Lovaniensia 20). Louvain-la-Neuve, 365-378.
- Price, M.J. 1991. *The Coinage in the Name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus: A British Museum Catalogue*, 2 vols. Zurich – Londres.
- Psoma, S. 1999. « Ἀρχαδικόν », *Hópos* 13, 81-96.
- Psoma, S. 2001. « ΣΤΑΤΕΡ ΜΑΧΩΝ », *NomChron* 20, 13-44.
- Psôma, S. 2007a. « À propos de drachmes d'argent du décret amphictyonique CID IV 127 », *ZPE* 160, 79-88.
- Psoma, S. 2007b. « Profitable Networks: Coinages, Panegyris and Dionysiac Artists », *Mediterranean Historical Review* 22, 2, 237-255.
- Psoma, S. 2009. « Monetary Terminology in Pre-Roman Asia Minor. Cistophori in Latin Authors and Greek Inscriptions and the Date of the Introduction of Cistophoric Coinage », *EpigAnat* 42, 170-180.
- Psoma, S. 2012. « Obols, Drachms, and Staters of Bronze during the Hellenistic Period », *AJN* 2nd series 24, 11-19.
- Psoma, S. 2015. « Corcyra's Wealth and Power », dans Cl. Antonetti, E. Cavalli (éds.), *Prospettive Corciresi* (Diabaseis V). Venise, 145-168.
- Reinach, Th. 1904. « Inscriptions d'Orchomène d'Arcadie », *BCH* 28, 5-19.
- Robert, L. 1951a. « Les drachmes du stephanéphore d'Athènes », *Études de numismatique grecque*. Paris, 105-135.
- Robert, L. 1951b. « Quelques monnaies dans les inventaires de Délos athénienne », *Études de numismatique grecque*. Paris, 143-178.
- Robert, L. 1959. Compte rendu de Th. Wiegand, 1958. *Didyma 2. Teil : Die Inschriften*. Bearb. von Albert Rehm. Berlin, *Gnomon* 31, 657-674.
- Robert, L. 1962. « Monnaies dans les inscriptions grecques », *RN* 4, 7-24.
- Robert, L. 1977. « L'argent d'Athènes stéphanéphore », dans *Monnaies hellénistiques*, *RN* 19, 34-47.
- Robinson, E.S.G. 1921. « Greek Coins from the Dardanelles », *NC* 94, 1-25, pl. I.
- Roesch, P. 1965. *Thespies et la Confédération béotienne*. Paris.
- Roesch, P. 1970. « Inscriptions béotiennes au musée de Thèbes », *BCH* 94.1, 139-160.

- Rousset, D. 2002. *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon* (B.E.F.A.R. vol. 310). Athènes.
- Schönert-Geiss, E. 1970. *Griechisches Münzwerk: Die Münzprägung von Byzantion*. Vol. I : *Autonome Zeit*. Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike 2. Berlin – Amsterdam.
- Sosin, J.D. 2002. «Boeotian Silver, Theban Agio and Bronze Drachmas», *NC* 162, 333-339.
- Staatsverträge = H.H. Schmitt, *Die Staatsverträge des Altertums. III. Die Verträge der griechisch- römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.* Munich, 1969.
- Stoyas, I. 2004. «Σταθμητικοί κανόνες και νομισματική παραγωγή στην Αρχαία Ακαρνανία και Αιτωλία», dans *Β' Διεθνές Ιστορικό και Αρχαιολογικό Συνέδριο Αιτωλοακαρνανίας*, Αγρίνιο 29, 30, 31 Μαρτίου 2002, τόμ. Α'. Agrinio, 199-215.
- Thompson, M. 1952. «The Beginning of the Athenian New Style Coinage», *ANSMN* 5, 25-33.
- Thompson, M. 1961. *The New Style Silver Coinage of Athens*. New York.
- Thompson, M. 1962. «Athens Again», *NC* 122, 301-33.
- Touratsoglou, I.P. 1998. «Back to the Future. Alexander the Great's Silver and Gold in the Balkans: The Hoard Evidence», dans A. Burnett, U. Wartenberg and R. Witschonke (éds.), *Coins of Macedonia and Rome: Essays in Honour of Charles Hersch*. Londres, 71-101.
- Touratsoglou, I.P. 2000. «The Price of Power: Drachms in the Name of Alexander in Greece», *Eulimene* 1, 91-118.
- Touratsoglou, I., Tsourti, H. 1991. «Contribution to the Circulation of the Achaean League Triobols in Mainland Greece and the Peloponnese: The Evidence of the hoards», dans A.D. Rizakis (éd.), *Achaia und Elis in der Antike. Akten des 1. Internationalen Symposiums. Athen, 19-21 Mai 1989* (Μελετήματα 13). Athènes, 171-188.
- Tréheux, J. 1991. « L'administration financière des ἐπὶ τὰ ἱερὰ à Délos : une théorie nouvelle », *BCH* 115, 349-52.
- Tsangari, D.I. 2007. *Corpus des monnaies d'or, d'argent et de bronze de la confédération étolienne*. Athènes.
- Tsangari, D.I. 2011. «Coin Circulation in Western Greece: Epirus, Acarnania, Aetolia. The Hoard Evidence», dans Th. Faucher, M.-Chr. Marcellesi, O. Picard (éds.), *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes 14-17 avril 2010* (BCH Suppl. 53). Athènes, 245-56.

- Vlachogianni, E. 2000. «Θησαυρός νομισμάτων από τη Θήβα. Το πρόβλημα των Βοιωτικών επικοπών», *NomChron* 19, 55-101.
- Walker, A.S. 2006. *Coins of Peloponnesos. The BCD Collection*. LHS Numismatics 96 (8-9 May 2006).
- Wehrli, C. 1968. *Antigone et Démétrios*. Genève.
- Will, E. 1982. *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, tome I : *De la mort d'Alexandre aux avènements d'Antiochos III et de Philippe V*. Nancy.
- Williams, R.T. 1972. *The Silver Coinage of the Phokians*. Londres.